

第5章 プロジェクトの評価と提言

第5章 プロジェクトの評価と提言

5-1 妥当性に係る実証・検証及び裨益効果

5-1-1 政策によるバックアップ

本計画の背景となる国家計画は1994～1998年にわたる「保健医療セクター5カ年計画」であり、この計画に従って「中ア」国政府は保健医療セクターの整備に積極的に取り組んでいる。更に新たな5カ年計画「新国家保健開発計画」に引き継がれることになっている。

本計画は第3次医療施設である市民病院のトップレファラル施設としての機能の充実、「中ア」国唯一の公的検査機関である国立ラボセンターの検査機能の強化により同国のレファラル・システムの整備、強化を目指すものであり、上位計画に沿ったものであると判断できる。また、両施設共に、医師の臨床教育、臨床検査技師教育の場として重要な施設であり、年間10名程度の医師と10～20名程度の臨床検査技師を教育・育成している。これは保健医療セクター5カ年計画とそれに続く「新国家保健開発計画」において重要課題として取り上げられている医療従事者の養成に合致するものであり、長期的目的である国家発展の基礎構築に適うものである。

5-1-2 社会的ニーズからの検証

「中ア」国の公共セクターの保健医療施設は、同国の社会経済環境の悪化に伴う国家財源不足による施設及び機材の老朽化、さらに医療従事者養成の遅れによる要員不足等大変厳しいものである。本案件の実施は右状況下に置かれている中央アフリカ国住民に対して大きな裨益効果が期待できる。

5-1-3 裨益効果

本計画を実施することによって、以下の効果が期待できる。

- 1) 市民病院に医療機材を調達することにより、同病院の医療サービス機能の充実、臨床教育の強化を図り、「中ア」国のトップレファラル病院及び教育病院機能の向上が期待できる。
- 2) 国立ラボセンターに検査機材を調達することにより、「中ア」国唯一の公的検査施設である同センターの機能の充実が図られ、検査精度の向上、迅速化が期待される。
- 3) これら対象施設の整備を行うことによって、バンギ圏並びに「中ア」国保健指標の改善に貢献するものと期待される。

5-2 技術協力・他ドナーとの連携

本計画により整備される医療機材は、老朽化した機材の更新及び現有機材の補充がほとんどであり、機材の運用技術にかかる特別な技術協力の必要性はないといえる。しかしながら、計画機材の中には現代のハイテク医療技術が適用されているものも含まれており、これらの一部機材を効果的に活用するためには据付時の運転指導を十分に行うことが必要である。

仏国は現在、市民病院に運営管理担当者、医師2名(内科主任医師、外科主任医師)、技術者(手術室主任)並びに看護婦(産婦人科手術室麻酔担当)を派遣すると共に、運営管理費の一部を援助する等の支援を行っている。国立ラボセンターに対しては共同所長、主任管理人を派遣、建物の修復費、検査機材及び運営管理費の一部を支援する等の援助を実施すると共に、機材メンテナンス担当者の仏国での研修を行っている。

本計画は日仏協調案件として位置付けられており、両対象施設における機材選定に際しては仏国派遣の医師、技術者の助言により適切な機材を選定した。さらに仏国側においても本計画実施に伴う「中ア」国負担工事費の負担、調達機材の運用支援等を行うこととしている。

5-3 課題

本計画の円滑な実施と調達機材の効果的かつ継続的な活用を果たすため以下の通り提言する。

- 1) 本計画による調達機材のうち、X線装置、超音波診断装置等については、保守契約の採用等、維持管理に万全を期すべきである。
- 2) 機材選定にあたっては可能な限り試薬、消耗品を用意に入手できることを考慮して選定したが、これらの消耗品・試薬等に関する入手経路や予算の確保を確実に行う必要がある。
- 3) 機材の部品・消耗品等の管理台帳などによる在庫管理を徹底遂行する必要がある。

資 料

1. 調査団員氏名、所属
2. 調査日程
3. 相手国関係者リスト
4. 基本設計現地調査団議事録
5. 基本設計概要説明調査団議事録
6. 当該国の社会・経済事情

1. 調査団員氏名、所属

中央アフリカ国医療機材整備計画

基本設計現地調査団

官側団員

- 1) 木宮 憲市 (Mr. Kenichi KIMIYA) (団長)
外務省経済協力局 無償資金協力課
(1996年9月20日～10月4日 15日)
- 2) 池田 憲昭 (Dr. Noriaki IKEDA) (技術参与)
厚生省国立国際医療センター医療協力局
(1996年9月20日～10月4日 15日)

コンサルタント団員

- 1) 伊澤 恭一 (Kyouichi IZAWA) (業務主任/運営維持管理)
株式会社 第一医療施設コンサルタンツ
(1996年9月20日～10月21日 32日)
- 2) 東濱 親治 (Mr. Shinji TOHAMA) (機材計画)
株式会社 第一医療施設コンサルタンツ
(1996年9月20日～10月21日 32日)
- 3) 田村 弘 (Mr. Hiroshi TASEI) (調達・積算)
株式会社 第一医療施設コンサルタンツ
(1996年9月27日～10月21日 25日)
- 4) 馬原 かおり (Ms. Kaori MAHARA) (通訳)
株式会社 第一医療施設コンサルタンツ
(1996年9月20日～10月21日 32日)

中央アフリカ国医療機材整備計画

基本設計概要説明調査団

官側団員

- 1) 伊藤 富章 (Mr. Tomiaki ITOH) (団長)
国際協力事業団 無償資金協力調査部
(1998年1月26日～2月6日 12日)
- 2) 清水 利基 (Dr. Toshiyasu SHIMIZU) (技術参与)
厚生省国立国際医療センター医療協力局
(1998年1月26日～2月6日 12日)

コンサルタント団員

- 1) 東濱 親治 (Mr. Shinj TOHAMA) (業務主任/運営維持管理)
株式会社 第一医療施設コンサルタンツ
(1998年1月22日～2月6日 16日)
- 2) 阿部 雅典 (Mr. Masanori ABE) (機材計画)
株式会社 第一医療施設コンサルタンツ
(1998年1月22日～2月6日 16日)
- 3) 山本 瑞子 (Ms. Mizuko YAMAMOTO) (通訳)
株式会社 第一医療施設コンサルタンツ
(1998年1月22日～2月6日 16日)

2. 調査日程

現地調査日程(1996年9月)

日 程		作業項目
第1日	9月20日(金)	・ 成田 → バリ
第2日	9月21日(土)	・ バリ → バンギ
第3日	9月22日(日)	・ バンギ着
第4日	9月23日(月)	・ 大使館表敬 イレプションレポート説明・協議 ・ 公衆衛生・人口省、関連中央機関、国際機関、対象施設訪問、イレプションレポート説明・協議
第5日	9月24日(火)	・ 公衆衛生・人口省、対象施設、バンギ市民病院訪問 イレプションレポート説明、調査・協議
第6日	9月25日(水)	・ バンギ市民病院 調査・協議
第7日	9月26日(木)	・ バンギ市民病院 調査・協議
第8日	9月27日(金)	・ 国立ラボセンター訪問 イレプションレポート説明、調査・協議 ・ 調達・積算 成田発 → バリ
第9日	9月28日(土)	・ 国立ラボセンター 調査・協議 ・ 調達・積算 市場調査
第10日	9月29日(日)	・ 団内ミーティング、ミニッツ(案)作成 ・ 調達・積算 資料整理
第11日	9月30日(月)	・ 公衆衛生・人口省訪問、ミニッツ(案)協議 ・ 国立ラボセンター調査 ・ 調達・積算 市場調査
第12日	10月 1日(火)	・ 公衆衛生・人口省訪問、ミニッツ調印、大使館報告 ・ 官メンバー バンギ → バリ ・ 調達・積算 市場調査
第13日	10月 2日(水)	・ 官メンバー バリ着 HCA事務所報告 ・ 官メンバー バリ → 成田 ・ 国立ラボセンター調査 ・ 調達・積算 バリ → バンギ
第14日	10月 3日(木)	・ 官メンバー 帰国 ・ 国立ラボセンター調査
第15日	10月 4日(金)	・ バンギ市民病院 調査

日 程		作業項目
第16日	10月5日(土)	・ バンギ市民病院 調査 ・ 調達・積算 現地市場調査
第17日	10月6日(日)	・ 団内ミーティング、業務主任、調査報告中間まとめ及び以後の調査計画の検討
第18日	10月7日(月)	・ バンギ市民病院 調査 ・ 調達・積算 現地市場調査
第19日	10月8日(火)	・ 国立ラボセンター 調査 ・ 調達・積算 現地市場調査
第20日	10月9日(水)	・ 国立ラボセンター 調査 ・ 調達・積算 現地市場調査
第21日	10月10日(木)	・ 国立ラボセンター調査 ・ 調達・積算 現地市場調査
第22日	10月11日(金)	・ 国立ラボセンター調査 ・ 調達・積算 現地市場調査
第23日	10月12日(土)	・ 団内ミーティング、資料整理 ・ 調達・積算 バンギ → パリ
第24日	10月13日(日)	・ 資料整理 ・ 調達・積算 パリ着
第25日	10月14日(月)	・ 業務主任、機材計画 バンギ市民病院協議 ・ 調達・積算 市場調査
第26日	10月15日(火)	・ 業務主任、機材計画 国立ラボセンター協議 ・ 調達・積算 市場調査
第27日	10月16日(水)	・ 業務主任、機材計画 国立ラボセンター協議 ・ 調達・積算 市場調査
第28日	10月17日(木)	・ 業務主任、機材計画 公衆衛生・人口省協議, 報告 大使館報告 バンギ → パリ ・ 調達・積算 市場調査
第29日	10月18日(金)	・ 業務主任 JICA事務所報告 ・ 機材計画、調達・積算 市場補足調査
第30日	10月19日(土)	・ 市場補足調査
第31日	10月20日(日)	・ パリ → 成田
第32日	10月21日(月)	・ 帰国

基本設計概要説明日程表(1998年1月)

日 程		作業項目
第1日	1月22日(木)	<ul style="list-style-type: none"> 成田 → ハリ ハリ → バンギ
第2日	1月23日(金)	<ul style="list-style-type: none"> バンギ着 大使館・保健省 表敬
第3日	1月24日(土)	<ul style="list-style-type: none"> バンギ市民病院 説明、協議 補足協議国立ラセター 説明、協議
第4日	1月25日(日)	<ul style="list-style-type: none">
第5日	12月26日(月)	<ul style="list-style-type: none"> 保健省 説明、協議 バンギ市民病院 説明、協議
第6日	12月27日(火)	<ul style="list-style-type: none"> バンギ市民病院 説明、協議
第7日	12月28日(水)	<ul style="list-style-type: none"> 国立ラセター 説明、協議
第8日	12月29日(木)	<ul style="list-style-type: none"> 保健省・市民病院・国立ラセター ミツ案協議
第9日	12月30日(金)	<ul style="list-style-type: none"> 保健省・市民病院・国立ラセター ミツ案協議
第10日	12月31日(土)	<ul style="list-style-type: none"> 団内打合わせ
第11日	2月1日(日)	<ul style="list-style-type: none"> 団内打合わせ
第12日	2月2日(月)	<ul style="list-style-type: none"> 保健省・市民病院・国立ラセター ミツ案協議
第13日	2月3日(火)	<ul style="list-style-type: none"> ミツ調印 大使館 報告 バンギ → ハリ
第14日	2月4日(水)	<ul style="list-style-type: none"> ハリ着 フランス対外経済協力省表敬 日本大使館、JICAハリ事務所経過報告
第15日	2月5日(木)	<ul style="list-style-type: none"> ハリ → 成田
第16日	2月6日(金)	<ul style="list-style-type: none"> 帰国

3. 相手国関係者リスト

【基本設計現地調査】

(中央アフリカ)

保健省

Mme. Cécile FARRAH-FROND	大臣
Dr. Joseph KALITE	次官
M. Marc YAMANDE	検査官
Mme. Lucienne GABA	支援総局局長
Dr. Emmanuel KETEZE	調査・計画局局長
M. Pierre NGOUTTI	財務管理局
M. Alexis SATOULOU	調査団担当

計画省

M. Daniel NDIKIFEI BOYSSEMBE	大臣
Mme. Danielle DEDE	国際協力部長
M. Silla YOUSOUFFA	エコノミスト

市民病院

M. Joseph NGOUYONBO	院長
M. Renzo TEVINO	副院長(管理部門責任者、仏)
Dr. Pierre BERTHELEMY	外科主任医師(仏)
Dr. Christian YANGUE	放射線科主任医師
Dr. Marie Irène GUEREE	歯科主任医師
M. Zachari YANGUEMA	総婦長
Dr. Clément NGREKAMBA	産婦人科医師
M. BRIERE DE L'ISLE	産婦人科看護師
Mme. Jean Paul BALMI	産婦人科婦長
Dr. Pierre MINSSART	内科主任医師(仏)
Dr. Joël SELGVETIA	EKG 主任医師
Dr. Fidèle MOGONOU	麻酔科主任医師
M. Jean NGOKE	リハビリ科物理療法士
M. Luc-Frédéric BOUBOU	メンテナンス部主任
M. Urban GOMBE	検査室主任
M. Jean GABERT	車両管理部

国立大学病院医療センター(CNHU-B)

Mme. C. R. COYANGABANDA

院長

Dr. George YAYA

眼科医師

Dr. Jaque GINOUX

眼科主任医師(仏)

Dr. J. Claude RENARD

耳鼻咽喉科主任医師(仏)

国立ラボセンター

Dr. Jean MAZI

所長

Dr. Didiel MATERA

所長(仏) Dr. MAZIと同格

M. H. CONSTANT

管理部門責任者(仏)

友愛病院

M. Jaques SENWARA DEFIOBONA

院長

ONMO(労働基準局、職安)

M. BEFIO

部長

(フランス)

海外経済協力省(在中央アフリカ)

M. Alain MOREL

FCO 責任者

Christian COLLOMB

保健セクター責任者

(国際機関)

WHO(OMS)

Dr. Sorange Béatrice KOUO EPA

在中央アフリカ代表

UNICEF

Dr. Eugène KPIZINGUI

保健セクター主任

WORLD BANK

M. Léon Patrice NGUERETIA

保健セクター主任

(日本)

在中央アフリカ日本大使館

朝日 英樹

加藤 基

前川 秀信

斉藤 薫

特命全権大使

参事官

三等書記官

医務官

アフリカ友の会

徳永 瑞子

アフリカ友の会代表

【基本設計概要書現地説明】

(中央アフリカ)

President Ange Felix PATASSE

大統領

外務省

M. Jean METE-YAPENDE

大臣

保健省

Dr Fernande DJENGBOT

大臣

Dr. Joseph KALITE

次官

Mme. Lucienne GABA

支援総局局長

Dr. Emmanuel KETEZE

調査・計画局局長

計画省

M. Christophe BREMAIDOU

大臣

教育省

M. Albert MBERIO

大臣

市民病院

Dr. Nicolas CHOISY

院長

M. Renzo TEVINO

副院長(管理部門責任者、仏)

Dr. Pierre BERTHELEMY

外科主任医師(仏)

Dr. Christian YANGUE

放射線科主任医師

Dr. Marie Irène GUEREE

歯科主任医師

Dr. SERDONMA

産婦人科主任医師

Dr. Pierre MINSSART

内科主任医師(仏)

Dr. Fidèle MOGONOU

麻酔科主任医師

M. Jean NGOKE

リハビリ科物理療法士

M. Luc-Frédéric BOUBOU

メンテナンス部主任

M. Andree ZENGAIS

検査室主任

国立医療センター(CNHS-B)

Dr. George YAYA

Dr. Jaque GINOUX

Dr. J. Claude RENARD

眼科医師

眼科主任医師(仏)

耳鼻咽喉科主任医師(仏)

国立ラボセンター

Dr. Jean MAZI

Dr. Didiel MATERA

M. H. CONSTANT

M. Andree GOUNADJOU

所長

所長(仏) Dr. MAZI と同格

管理部門責任者(仏)

所長補佐

(フランス)

海外経済協力省(在中央アフリカ)

M. Herve CRONEL

M. Christian COLLOMB

FCO 責任者

保健セクター責任者

(国際機関)

WHO(OMS)

Dr. Benoit SORO

在中央アフリカ代表

(日本)

在中央アフリカ日本大使館

朝日 英樹

飯澤 良隆

前川 秀信

斉藤 薫

特命全権大使

参事官

二等書記官

医務官

アフリカ友の会(NGO)

徳永 瑞子

アフリカ友の会代表

4. 基本設計現地調査議事録

PROCES-VERBAL DE REUNION
L'ETUDE DU CONCEPT DE BASE
POUR
LE PROJET D'AMENAGEMENT DES EQUIPEMENTS MEDICAUX
EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

En réponse à la requête du Gouvernement de la République Centrafricaine, le Gouvernement du Japon a décidé d'exécuter une étude du concept de base pour le Projet d'Aménagement des Equipements Médicaux en République Centrafricaine (désigné ci-après par "le Projet") par l'entremise de son Agence Japonaise de Coopération Internationale (la JICA).

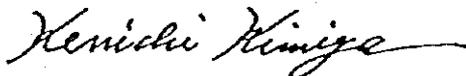
La JICA a envoyé une mission d'étude en République Centrafricaine dirigée par M. Kenichi KIMIYA de la Division de l'Aide Financière non-remboursable du Bureau de la Coopération Economique du Ministère des Affaires Etrangères, pour la période du 20 septembre au 4 octobre 1996.

La Mission a eu une série de discussions avec les autorités concernées du Gouvernement de la République Centrafricaine et a effectué une série d'études sur les sites concernés du Projet

Faisant suite à ces discussions et études sur place, les deux parties (mission d'étude et Gouvernement de la République Centrafricaine) ont confirmé les points figurant ci-après. La mission poursuivra l'étude et établira le rapport de l'étude du concept de base.

Fait à Bangui, le 1 octobre, 1996.

Pour la Mission d'étude du concept de base
La JICA
Le Chef de mission



Monsieur Kenichi KIMIYA,

Pour le Gouvernement de la République
Centrafricaine

Le Ministre de la Santé Publique



Le Ministre

Madame Cécile FABRA-FROND



DESCRITIF DU PROJET

1. Objectif
L'objectif du Présent Projet est d'améliorer la fonction médicale dans l'Hôpital Communautaire et le Laboratoire de Biologie clinique et de Santé Publique par l'approvisionnement des équipements médicaux.
2. Sites du Projet
 - L' Hôpital Communautaire
 - Laboratoire de Biologie Clinique et de Santé Publique
3. Agence responsable et agence d'exécution
Agence responsable : Ministère de la Santé Publique
Agence d'exécution : Direction des Etudes et de la Planification
Ministère de la Santé Publique
4. Equipements demandés par le gouvernement centrafricain
Suite aux discussions avec la mission d'étude du concept de base, la demande du gouvernement centrafricain s'est finalement portée sur les équipements médicaux figurant en Annexe I.
(Note : I = 1ère priorité, II = 2ème priorité, III = 3ème priorité)
Cependant, le contenu définitif du Projet sera décidé en fonction des résultats de l'analyse au Japon.
5. Critères de sélection de l'équipement sont résumés comme suit;
A. Equipement qui sera inclus dans le Projet est;
 - 1) équipement qui est en principe pour le supplément ou le remplacement de l'équipement existant,
 - 2) équipement de base pour le diagnostic ou les soins des patients,
 - 3) équipement à moindre coût d'exploitation et d'entretien,B. Equipement qui ne sera pas inclus dans le Projet est;
 - 1) Matériels entrant dans la catégorie de pièces de rechange et consommables.
6. Système de coopération financière non-remboursable du Japon
 - (1) Le gouvernement de la République Centrafricaine a compris le système de la coopération financière non-remboursable du Japon expliqué par la mission d'étude. Les détails sont décrits dans l'Annexe II .
 - (2) En cas d'octroi de l'aide financière non-remboursable par le gouvernement du Japon, le gouvernement de la République Centrafricaine prendra toutes les mesures nécessaires décrites dans l'Annexe III, pour un déroulement efficace et régulier du Projet.
7. Calendrier de l'étude
 - (1) Les consultants poursuivront l'étude en République Centrafricaine jusqu'au 21 octobre 1996.
 - (2) La JICA préparera le projet de rapport en français et détachera une mission en décembre 1996, afin d'expliquer le contenu du rapport au gouvernement centrafricain.
 - (3) Dans le cas où le contenu du projet de rapport serait accepté en principe par la partie centrafricaine, la JICA achèvera le rapport final et l'enverra au gouvernement de la République Centrafricaine avant le mois de mars 1997.

Annexe I

LISTE DES EQUIPMENTS DEMANDES.

QUANTITE

- A: DEMANDE INITIALE
 B: DEMANDE MODIFIEE
 C: DEMANDE APRES LA DISCUSSION

PRIORITE

- I: A FOURNIR PAR LE JAPON
 II: A EXAMINER AU JAPON
 III: A SUPPRIMER

CODE	DESCRIPTION	QUANTITE			PRIORITE		
		A	B	C	I	II	III
0	SERVICE D'ODONTO-STOMATOLOGIE						
0-1	FAUTEUILLE DENTAIRE + SON ANSEMBLE(TABLE D'EXAMEN, BOITE A COTON, BOITE A DECHET, TABOURET, COMPRESSEUR)	1		0			○
0-2	APPAREILLE DE RADIOGRAPHIE DENTAIRE	1		0			○
0-3	FILM 21 x 30, 41 x 31, 57 x 76 MM.			0			○
0-4	DETARTREUR A ULTRASONS + INSTRUMENTS A DETARTRE (TROUSSE DE PARADONTOLOGIE)	1		0			○
0-5	CONTRE ANGLES	2		0			○
0-6	TURBINES	2		0			○
0-7	PIECES A MAIN	2		0			○
0-8	ALGAMATEUR	1		0			○
0-9	JEU DE DAVIERS ENFANTS	1		0			○
0-10	JEU DE DAVIERS ADULTES	1		0			○
0-11	JEU DE CURETTES	1		0			○
0-12	JEU DE SYNDESMOTOMES	1		0			○
0-13	JEU D'ELVATEURS	1		0			○
0-14	BISTOURI ELECTRIQUE	1		0			○
0-15	ASSORTIMENT DE FRAISE POUR CONTRE ANGLE, TURBINE(LES DEUS AN CABURE DE TUNGSTENE, EN ACIER, DIAMANTE)	1		0			○
0-16	BAGUES DES CUIVRE	1		0			○
0-17	MATERIELS D'EXAMEN(PLATEAU, MIROIRS, SONDES, PRECELLES)	1		0			○
0-18	PORTES MATRICES + MATRICES	2		0			○
0-19	ARRACHES COURONNES + ENFONCE COURONNE	2		0			○
0-20	PINCES COUPANTES	2		0			○
0-21	JEU DE TENONS DENTAIRE NORMALISES	1		0			○
0-22	JEU DE TENONS PULPAIRES(SCREW POST)	1		0			○
0-23	BOITE DE TIRE NERFS NORMALISES	1		0			○
0-24	BOITE DE BROCHES #1-2-3-4(21,25,29MM)	1		0			○
0-25	BOITE DE BBACLEURS #1-2-3-4(21,25,29MM)	1		0			○
0-26	BOITE DE BOURRE PATE (LENTRILO)	1		0			○
0-27	TOUR DORIOT	1		0			○
0-28	MATERIELS CONSOMMABLES (RESINE AUTO OU PHOTOPOLYMERISABLE)	1		0			○

CODE	DESCRIPTION	QUANTITE			PRIORITE		
		A	B	C	I	II	III
M	SERVICE DE MEDECINE						
	UNITE DE REANIMATION MEDICAL(6 LITS)						
M-1	MONITEUR ECG + OXYMETRE	2		2	○		
M-2	ASPIRATION MURALE	3	6	6	○		
M-3	DEBITMETRE D'OXYGENE	3	6	6	○		
M-4	CHARIOT D'URGENCE	1	3	3	○		
M-5	MATERIELS DE SOINS(CATHETER VEINEUX, DRAINS)	1		0			○
M-6	BOITE DE PETITE CHIRURGIE EQUIPEE	3		3	○		
	SERVICE DE MEDECINE(44 LITS)						
M-7	BRASSARD-TENSION	3	7	7	○		
M-8	STETOSCOPE	3	6	6	○		
M-9	PERFUSEURS, CATHETERS, QSP 44LITS	1		0			○
M-10	SONDE GASTRIQUES POUR GAVAGE	1		0			○
M-11	SONDES URINAIRES ET BOCAUX	1		0			○
M-12	FAUTEUIL ROULANT	1		1	○		
M-17	PESE-PERSONNE		1	1	○		
M-13	APPAREIL POUR MESURE DIABETE	2		1	○		
M-14	POTENCES DE PERFUSION	10		10	○		
M-15	SOLUTIONS D'ASEPTIE(BETADINE MERCRYL ALCOOL)	1		0			○
M-16	PANSEMENTS(COMPRESSES STERIL SPARADRAP COTON) + ALAISES	1		0			○
M-18	FIBROSCOPE PULMONAIRE AVEC ACCESSOIRES		1	1	○		
M-19	ECG 6 CANNAUX AVEC ACCESSOIRES		1	1	○		
G	MATERIEL POUR GESTION						
G-1	AMBULANCE	1	2	2	○		
G-2	PHOTOCOPIEUR, RECTO-VERSO 50 C/MINUTES, TRIEUR 10 CASES ET AUTOMATIQUE	1		1	○		
G-3	VEHICULE UTILIAIRE TYPE PICK-UP BACHE		2	2	○		
G-4	POSTE INFORMATIQUE AVEC INPRIMANTE JET D'ENCRE AVEC MS-OFFICE		2			○	
G-5	ARMOIRE DE BUREAU AVEC SERRATE DE SECURITE		3	0			○
G-6	MOTOCYCLETTE		2	0			○
LE	LABORATOIRE D'ELECTRO-ENCEPHAROGRAPHIE						
LE-1	APPAREIL D'ELECTROENCEPHALOGRAMME 6 CHANNELS PLUS 4 BIO AMP. CHANNELS OU 10 EEG CHANNELS PLUS 4 BIO AMP CHANNELS + ACCESSOIRES COMPLETS	1		1	○		

Handwritten signature/initials

CODE	DESCRIPTION	QUANTITE			PRIORITE		
		A	B	C	I	II	III
RF	SERVICE REEDUCATION FONCTIONNELLE						
RF-1	LAVABO	1		0			○
RF-2	LAMPE INFRAROUGE	1		1	○		
RF-3	ELECTROSTIMULATEUR	1		1	○		
RF-4	TABLE DE VERTICALISATION OU PLAN INCLINE	1		1	○		
RF-5	PLATEAU CANADIEN	1		1	○		
RF-6	BALLES LESTEES DE FORMES DIFFERENTES	5		5	○		
RF-7	BYCICLETTE DE REEDUCATION MIXTE, MEMBRES SUPERIEURS/INFER.	1		1	○		
RF-8	TALLONNETTE BOTTILLON DE REEDUCATION	3	5	5	○		
RF-9	SACS DE CHARGES SERIE DE 14 SACS DE 150 G A 5000 G	1		1	○		
RF-10	ESSES	5		5	○		
RF-11	CORDELLETES NYLON 25 M	1		1	○		
RF-12	COUSSINS DE POSTURE EPAISSEUR 5,10,15 CM	3		3	○		
RF-13	COUSSINS, 1/2 CYLINDRE 15 CM	2		2	○		
RF-14	MUSCLE DES DOIGTS	1	5	5	○		
RF-15	CANNE ANGLAIS		10	10	○		
RF-16	FAUTEUILLE ROULANT		2	2	○		
LA	LABORATOIRE D'ANALYSE						
LA-1	COMPTEUR HEMATOLOGIE + ACCESSOIRES	1		1	○		
LA-2	BECHERS TRONCONIQUES 5 BOITES DE 3000	7		0			○
LA-3	ROULEAUX DE PAPIER(10)	4		0			○
LA-4	SPECTROPHOTOMETEUR UV-VIS 2	1		1	○		
LA-5	IMPRIMANTE	1		1	○		
LA-6	AUTOMATE DE COAGULATION 2 CANAUX	1		0			○
LA-7	CUPULES ET BILLES	3		0			○
LA-8	JARRES 100 + PORTOIR	1		1	○		
LA-9	GENERATEUR	3		3	○		
LA-10	CATALYSEUR	1		0			○
LA-11	MICROSCOPE BINOCULAIRE	2		2	○		
LA-12	BALANCE DE PRECISION	1		1	○		
LA-13	AGITATEUR DE KLINE	1		1	○		
LA-14	VIBREUR POUR TPHA	1		1	○		
LA-15	CENTRIFUGEUR A MICROHEMATOCRITE	1		1	○		
LA-16	PHOTOMETRE DE FLAMME + ACCESSOIRES	1		0			○
LA-17	ETUVE POUR BACTERIOLOGIE CAPACITE 300L	1		1	○		
LA-18	PINCE POUR BIOSPIE CUTANEE EXSANGUE	5		5	○		
LA-19	CENTRIFUGEUR DE TABLE	1		1	○		
LA-20	CENTRIFUGEUR	1		1	○		
LA-21	REFRIGATEUR TROPICALISE	3		3	○		

2/25

CODE	DESCRIPTION	QUANTITE			PRIORITE		
		A	B	C	I	II	III
LA-22	PIPETMAN	1		1	○		
LA-23	REGLABLE P	3		3	○		
LA-24	PIPETTE AUTOMATIQUE(P200, P1000)	3		3	○		
LA-25	DISTRIBUTEUR POUR DISQUE D'ANTIBIOGRAMME	2		2	○		
LA-26	GENERATEUR POUR ELECTROPHORESE	1		1	○		
LA-27	CUVE ELECTROPHORESE + ACCESSOIRES	1		1	○		
LA-28	COMPTEUR MANUEL POUR HEMATOLOGIE (5 TOUCHES)	3		3	○		
LA-29	CONE JAUNE 10 A 200	10		10	○		
LA-30	CONE BLEU 200 A 1000	20		20	○		
LA-31	LAMES PORTE-OBJETS STANDARD	1		0			○
LA-32	LAMELLES 22 x 22	1		0			○
LA-33	PAPIER PH 1 A 14 WHATMAN	3		0			○
LA-34	BOITES A STERILISER LES PIPETTES	2		2	○		
LA-35	PIPETTE VIROLOGIE	2		2	○		
LA-36	AUTOCLAVES STANDARD	1		1	○		
LA-37	ARMOIRE, REFRIGEREE POUR SANG A TRANSFUSER	1	2	2	○		
	SERVICE DE CHIRURGIE ORTHOPEDIQUE ET TRAUMATOLOGIQUE						
CH	MATERIEL DE SURVEILLANCE PRE ET POST OPERATION						
CH-1	RESPIRATEUR	1		1	○		
CH-2	DYNAMAP	4		4	○		
CH-3	OXYMETRE DE POULS	3		3	○		
CH-4	ELECTRO-CARDIOSCOPE	1		1	○		
	MATERIEL DE BLOC OPERATOIRE						
CH-5	ASPIRATEUR ELECTRIQUE	1		1	○		
CH-6	AUTOCLAVE RAPIDE	1	2	2	○		
CH-17	AUTOCLAVE		2	2	○		
CH-7	AMPLIFICATEUR DE BRILLANCE	1		0			○
	SERVICE DES URGENCES						
CH-8	SCIALYTIQUE POTATIF OU MOBILE	1		1	○		
CH-9	AUTOCLAVE RAPIDE	1		1	○		
CH-10	CHARIOT DE TRANSPORT DE BLESSE RADIO-TRANSPARENT	1		1	○		
CH-11	APPAREIL RADIOGRAPHIQUE PORTATIF	1		1	○		
CH-12	ATTELLES DE MEMBRES	10	20	20	○		
CH-13	MINERVES ET COLLIERS CERVICAUX	4	20	20	○		
	SERVICE D'HOSPITALISATION CHIRURGICAL				○		
CH-14	LITS ORTHOPEDIQUES	4	10	10	○		

Handwritten signature or initials

CODE	DESCRIPTION	QUANTITE			PRIORITE		
		A	B	C	I	II	III
CH-15	ATTELLES DE BOPPE POUR MISE EN TRACTION DE MEMBRES	4	10	10	○		
CH-16	ETRIERS DE CRUCHFIELD	4		4	○		
CH-18	JEU D'OPERATION POUR CRANE	2		2	○		
T	MATERIELS DE TRANSMISSION POUR INTERVENTIONS D'URGENCE						
T-1	APPAREILS VHF (PORTEE 15 KM)	5	10	0			○
G	BLOC DE GYNECOLOGIE-OBSTETRIQUE						
	APPAREIL DE SURVEILLANCE						
G-1	PESE-PERSONNE DE PRECISION	2	4	4	○		
G-2	PESE-BEBE	2	3	3	○		
G-3	FAUTEUIL ROULANT	4		4	○		
G-4	DEBIMETRE O2 VIDE	5		5	○		
	BLOC DE GYNECOLOGIE-OBSTETRIQUE						
G-5	BALLON A O2	5		5	○		
G-6	APPAREIL A TENSION	10		10	○		
G-7	STETOSCOPE	10		10	○		
G-8	BOITE COURANTE POUR PETITE CHIRURGIE	10		10	○		
	MATERIEL MEDICAL						
G-9	TABLE D'OPIENT GYNECOLOGIQUE AVEC DIFFERENTES POSITIONS	2		2	○		
G-10	AUTOCLAVE	2		2	○		
G-11	VACUUM EXTRACTOR PORTATIF	5		3	○		
G-12	SCIALYTIQUE MOBILE	4		2	○		
G-13	ASPIRATEUR PORTATIF	4		3	○		
G-14	BISTOURI ELECTRIQUE + ACCESSOIRES	5		2	○		
G-15	TABLE D'ANESTHESIE REANIMATION + ACCESSOIRES	3		2	○		
G-16	LARYNGOSCOPE + ACCESSOIRES	10		3	○		
G-17	DIFFUSEUR AEROSSEUR MOBILE SUR CHASSIS INOX, 5 LITRES	4		1	○		
G-18	DESINFECTIONS LOCAUX 80 M3/H DEBIT 1L/H	1		1	○		
G-19	LIQUIDE SPECIAL DJL P/DIFFUS	1		1	○		
G-20	BIDON DE 5 L	4		0			○
G-21	BOITE DE CURETAGE	1	3	3	○		
G-22	SERRE-TETE	10		5	○		
G-23	DYNAMAP	5		2	○		
G-24	RESPIRATEUR TYPE-MURAL	3		3	○		
G-25	SCOPE AVEC OXYMETRE DE POULS	4		2	○		
G-26	BOITE DE CESARIENNE	4		4	○		
G-27	BOITE DE HIPTERECTOMIE	4		4	○		

CODE	DESCRIPTION	QUANTITE			PRIORITE		
		A	B	C	I	II	III
G-28	VALVE DE LIGBY LEY	4		4	○		
G-29	CATHETER COURT 18G,20G,16G ET 22G	1,000		0			○
G-30	EPICRANIENNE	1,000		0			○
G-31	SONDE URINAIRE	2,000		0			○
G-32	POCHIE A URINE	2,000		0			○
G-33	SONDE NASOGASTRIQUE	2,000		0			○
G-34	STETHOSCOPE OBSTETRIQUE		10	10	○		
G-35	APPAREIL D'ULTRA-SON		1	1	○		
D	SERVICE DENTAIRE						
D-1	FAUTEUIL DENTAIRE ET SON ENSEMBLE	1	2	2	○		
D-139	APPAREIL DE RADIOGRAPHIE DENTAIRE		1	1	○		
D-2	DETARTEUR ULTRASON AVEC INSTRUMENTS A DETARTER	1	2	2	○		
D-3	COUTRES ANGLE	2		2	○		
D-4	TURBINES	2		2	○		
D-5	PIECES A MAIN	2		2	○		
D-140	AMALGAMATEUR		1	1	○		
D-6	JEU DE DAVIERS ENFANT ET ADULTE	1		1	○		
D-141	JEU DE CURETTES		1	1	○		
D-142	JEU DE SYNDESMOTOMES		1	1	○		
D-143	JEU D'ELEVATEUR		1	1	○		
D-144	BISTOURI ELECTRIQUE		1	1	○		
D-145	ASSORTEMENT DE FRAISES POUR CONTRE ANGLE		1	1	○		
D-146	ASSORTEMENT DE FRAISES POUR TURBINE		1	1	○		
D-147	BAGUES DE CUIVRE		1	0			○
D-148	PLATEAUX		12	12	○		
D-149	MIROIRS		12	12	○		
D-150	SONDES		12	12	○		
D-151	PRECELLES		12	12	○		
D-152	PORTE MATRICES		2	2	○		
D-153	MATRICES		2	2	○		
D-154	ARRACHE COURONNE		2	2	○		
D-155	ENFONCE COURONNE		2	2	○		
D-156	PINCE COUPANTE		2	2	○		
D-157	JEU DE TENONS DENTINAIRES NORMALISEES		1	1	○		
D-158	JEU DE TENONS PULPAIRES		1	1	○		
D-159	BOITE DE TIRE NERFS		1	1	○		
D-160	BOITE DE BRONCHES #1, #2, #3, #4		1	1	○		
D-161	BOITE DE RACLEURS #1, #2, #3, #4		1	1	○		
D-162	BOITE DE BOURRE PATE		1	1	○		

Handwritten signature or initials

CODE	DESCRIPTION	QUANTITE			PRIORITE		
		A	B	C	I	II	III
D-163	TOUR DORIOU		1	I	○		
D-164	RESINE AUTO		10			○	
D-165	PULPERYL		10			○	
D-166	ALVEOPENGA		10			○	
D-167	NECROAZUR		10			○	
D-168	OSOMOL 4 ET 8		10			○	
D-169	MATERIEL POUR DENTAIRE		1			○	
D-170	AUTOCLAVE SUR TABLE		1	I	○		
D-7	JEU DE DAVIERS MOLAIRES TEMPORAIRES HAUT ET BAS	10		0			○
D-8	ELEVATEURS DROITS	12		0			○
D-9	DAVIER ADULTE DU HAUT	5		0			○
D-10	DAVIER ADULTE DU BAS	5		0			○
D-11	DAVIER RACINE DU HAUT	5		0			○
D-12	DAVIER RACINE DU BAS	5		0			○
D-13	DAVIER DENTS DE SAGESSES HAUT	5		0			○
D-14	DAVIER DENTS DE SAGESSES BAS	5		0			○
D-15	SYNDESMOTOMES CHOMPRET HAUT	5		0			○
D-16	SYNDESMOTOMES CHOMPRET BAS	5		0			○
D-17	SYNDESMOTOMES BERNARD DU HAUT	5		0			○
D-18	SYNDESMOTOMES BERNARD DU BAS DROIT ET GAUCHE AVEC DES BOITE DE LAMES	5		0			○
D-19	SONDE #6	12		0			○
D-20	SONDE #17	12		0			○
D-21	MIROIRS PLUS MANCHE	12		0			○
D-22	PRECELLES	12		0			○
D-23	EXCAVATEURS OBUBLES	12		0			○
D-24	SPATULES BUCCALES	12		0			○
D-25	JEU DE CURETTE CHOMPLET	1		0			○
D-26	CISEAUX A OS	1		0			○
D-27	CISEAUX GENCIVE DROIT	1		0			○
D-28	CISEAUX GENCIVE GAUCHE	1		0			○
D-29	OUVRE-BOUCHE ANFANT	2		0			○
D-30	OUVRE-BOUCHE ADULTE	2		0			○
D-31	PINCE A DISSEQUER	4		0			○
D-32	PINCE ESQUILLES	4		0			○
D-33	PINCE HEMOSTATIQUES	4		0			○
D-34	PINCE DE RADIO(PORTE FILM)	6		0			○
D-35	CANULE A ASPIRATEUR	10		0			○
D-36	MASQUES A PAPIER	1		0			○
D-37	BOITE DE FILM ORDINAIRE (3.1 x 4.1)	5		0			○
D-38	BOITE DE FILM ENFANTS (2.1 x 3.1)	5		0			○

X-EE

CODE	DESCRIPTION	QUANTITE			PRIORITE		
		A	B	C	I	II	III
D-39	BOITE DE FILM OCCLUSAUX (5.7 x 7.6)	2		0			○
D-40	LITRES DE FIXATEUR	10		0			○
D-41	LITRES DE REVELATEUR	10		0			○
D-42	PORTE FILM EN EN PLASTIQUE	2		0			○
D-43	BOITE DE BISTOURI #10 JETABLES	12		0			○
D-44	BOITE DE PAPIER A ARTICULER	1		0			○
D-45	FILS DE SUTURE ASSORTISSEMENT DIFFERENTES NUMERO AVEC AIGUILLES ENFILES	1		0			○
D-46	SERINGUES A CARPULE	2		0			○
D-47	SERINGUES POUR BRONCULAIRE	2		0			○
D-48	BOITES D'AIGUILLES SHERWOOD 8 MM	50		0			○
D-49	BOITES D'AIGUILLES SHERWOOD 23 MM	50		0			○
D-50	BOITES D'AIGUILLES SHERWOOD 38 MM	50		0			○
D-51	BOITES D'ANESTHESIQUES EN CARPULE AVEC ADRENALINE	50		0			○
D-52	BOITES D'ANESTHESIQUES EN CARPULE SANS ADRENALINE	50		0			○
D-53	FLACONS DE SPADETHYL SPRAY	5		0			○
D-54	FLACONS DE PRESSICAINE N	5		0			○
D-55	BOITED DE PRESSICAINE N	5		0			○
D-56	BOITE DE TOMBASE POUR HEMOSTATIQUES LOCAL	5		0			○
D-57	BOITE DE SORBACEL POUR HEMOSTATIQUES LOCAL	5		0			○
D-58	BOITE D'ALVEO-PALGA	5		0			○
D-59	BOITE Poudre B.C.K.	5		0			○
D-60	BOITE DE CONES B.C.K.	5		0			○
D-61	BOITE GANTS STERILES	5		0			○
D-62	BOITE DE DYCAL	5		0			○
D-63	BOITE DE CALCIPULPE	5		0			○
D-64	BOITE DE MERCURE	5		0			○
D-65	BOITE D'AMALGAM	5		0			○
D-66	BOITE DE NECRO PEDODONTIQUE	5		0			○
D-67	BOITE DE NEGRO-AZUR	5		0			○
D-68	BOITE D'ENGENOL	12		0			○
D-69	BOITE D'OXYDE DE ZINC	12		0			○
D-70	BOITE DE CIMENT D'OBTURATION PROVISoire	12		0			○
D-71	BOITE DE CIMAVIT	12		0			○
D-72	BOITE DE CAVIT	12		0			○
D-73	BOITE DE COMPOSITE ANTOPOLYMERISANT	2		0			○
D-74	BOITE A RESINE D'OBTURATION ESTHETIQUE	2		0			○
D-75	BOITE DE CIMENT A PRISE RAPIDE	5		0			○

2-28

CODE	DESCRIPTION	QUANTITE			PRIORITE		
		A	B	C	I	II	III
D-76	BOITE DE PATE PROPHYLATIQUE A DETARTRE	5		0			○
D-77	BOITE DE CORTISOMOL POUDRE	5		0			○
D-78	BOITE D'EDETAT (ALEAGE CHIMIQUE DES CANAUX)	5		0			○
D-79	BOITE DE GANGRIPULPE	5		0			○
D-80	BOITE DE KATEROL	5		0			○
D-81	BOITE DE MEPACYL	5		0			○
D-82	BOITE DE PATE MOUMIFIANTE	5		0			○
D-83	BOITE DE DESOCCLUOL	5		0			○
D-84	BOITE DE PULPARTHROL	5		0			○
D-85	BOITE DE PULPERYL	5		0			○
D-86	BOITE DE PULPISDOL	5		0			○
D-87	BOITE D'OSOMOL #3	5		0			○
D-88	BOITE D'OSOMOL #4	5		0			○
D-89	BOITE DE ROCKLE'S #4	5		0			○
D-90	BOITE DE ROCKLE'S #8	5		0			○
D-91	BOITE DE ROCKLE'S CAUSTIQUE	5		0			○
D-92	BOITE DE ROCKLE'S SEPTOMIXINE FORTE	5		0			○
D-93	FLACON D'ACIDE TRICHORACETIQUE	5		0			○
D-94	BOITE D'IDOFORMEE POUDRE	5		0			○
D-95	BOITE DE MECHE IODOFORMEE POUDRE	5		0			○
D-96	BOITE DE MECHE IODOFORMEE	5		0			○
D-97	BOITE DE VERSTHYL	5		0			○
D-98	BOITE DE DESINFECTANT DES CANAUX	5		0			○
D-99	BOITE D'ALVOGYL	5		0			○
D-100	BOITE D'ALVEOSPEAD	5		0			○
D-101	BOITE DE SITSALICINE	5		0			○
D-102	BOITE DE CONES DE GUTTA-PERCA	5		0			○
D-103	BOITE DE POINTES DE GUTTA-PERCA	5		0			○
D-104	PORTE AMALGAM	5		0			○
D-105	FOULOIRS	5		0			○
D-106	BRUNISSEOIRS	5		0			○
D-107	PORTES MATRICES IVORY #1 + LAMES MATRICES	5		0			○
D-108	PORTES MATRICES STREEP + LAMES MATRICES	5		0			○
D-109	PORTES MATRICES STREEP + LAMES MATRICES	5		0			○
D-110	BOITES ROULEAUX ANTISALIVAIRES GRAND MODELE	10		0			○
D-111	BOITES ROULEAUX ANTISALIVAIRES PETIT MODELE	10		0			○
D-112	PORTES MATRICES WALSER + LAMES MATRICES	5		0			○

Handwritten signature or initials

CODE	DESCRIPTION	QUANTITE			PRIORITE		
		A	B	C	I	II	III
D-113	MATRICES CERVICALES TRANSPARENTES	5		0			○
D-114	BOITES COMPRIMES DENTIFRICES	5		0			○
D-115	PILON	1		0			○
D-116	MORTIER	1		0			○
D-117	BOITE DE TIRE NERFS ISO 25-21 MM	10		0			○
D-118	BOITE DE TIRE NERFS ISO 40-25 MM	10		0			○
D-119	BOITE DE LIMES ISO 15,25,35,25 MM	10		0			○
D-120	BOITE DE RACLEURS ISO 15,25,35,25 MM	10		0			○
D-121	BOITE DE BROCHES ISO 15,25,35,25 MM	10		0			○
D-122	ARRACHES COURONNES	2		0			○
D-123	BOITES DE FRAISES ACIER ISO 012	10		0			○
D-124	BOITES DE FRAISES ACIER ISO 016 BOULE (THOMAS)	10		0			○
D-125	BOITES DE FRAISES ACIER ISO 021 BOULE (THOMAS)	10		0			○
D-126	BOITES DE FRAISES ACIER ISO 023 BOULE (THOMAS)	10		0			○
D-127	BOITES DE FRAISES ACIER CONES RENVERSEES #36(THOMAS)	10		0			○
D-128	BOITES DE FRAISES ACIER CONES RENVERSEES #38(THOMAS)	10		0			○
D-129	BOITES DE FRAISES ACIER CONES RENVERSEES #38(THOMAS)	10		0			○
D-130	BOITES DE FRAISES ACIER CONES RENVERSEES #39	10		0			○
D-131	BOITES DE FRAISES ACIER FISSURE #556	10		0			○
D-132	BOITES DE FRAISES ACIER FISSURE #557	10		0			○
D-133	BOITES DE FRAISES ACIER FISSURE #558	10		0			○
D-134	BOITES DE FRAISES ACIER FISSURE #559	10		0			○
D-135	BOITES DE FRAISES EN CARBINE DE TUNGUSTENE POUR TURBINE	10		0			○
D-136	BOITES DE FRAISES A OS RONDE POUR PIECE A MAIN	10		0			○
D-137	BOITE DE LENTULO LONG	10		0			○
D-138	BOITE DE LENTULO COURT	10		0			○
L	LABORATOIRE						
L-1	CHARIOT DE TRAITEMENT A GALERIE	4			4	○	
L-2	ARMOIRE A PHARMACIE	10			10	○	
L-3	POUBELLE A PEDALE	15			0		○
L-4	POUPINEL PETIT MODELE	3	4		4	○	
L-5	MICROSCOPE BINOCULAIRE	6	9		9	○	
L-6	CLAYATTES A ETUVES (3 PCS/JEU)	8			0		○
L-7	RECIPIENT DE STERILISATION	5			5	○	

2-183

CODE	DESCRIPTION	QUANTITE			PRIORITE		
		A	B	C	I	II	III
L-8	BASSINS DE PUS (3 PCS/JEU)	5		0			○
L-9	APPAREIL DE DISTILLATION (10 LITRES/II)	2		2	○		
L-10	REFRIGERATEUR MEDICAL (300 LITRES)	7		7	○		
L-11	MICROSCOPE FLUORESCENCE, BINOCULAIRE	1		1	○		
L-12	MICROSCOPE A CONTRASTE DE PHASE	1		1	○		
L-13	MICROSCOPE PHOTOGRAPHIQUES AVEC DOUBLE OBSERV.	1		1	○		
L-14	MICROSCOPE BINOCULAIRE EQUIPE EN LUMIERE PROODE	1		1	○		
L-15	ETUVE	3	4	4	○		
L-16	ETUVE CO2	2		1	○		
L-17	BAIN MARIE	2		0			○
L-18	AGITATEUR MAGNETIQUE CHAUFFANT	2		2	○		
L-19	PORTOIR ET CANES A VITESSE DE SEDIMENTATION	10		0			○
L-20	REFRACTOMETRE	2		2	○		
L-21	HEMOGLOBINOMETRE	2		0			○
L-22	PH METRE	2		2	○		
L-23	ECOUVILLONNEUR AUTOMATIQUE	2		0			○
L-24	CENTRIFUSEUSE GRAND MODELE 5,000 TPM A ROTOR HORIZONTALE AVEC ASSORTMENT DE PILOTS	3		3	○		
L-25	LAMES PORTE-OBJET 76x26 LAVES, RODEES ET DECAISET DECAISEES (100 PCS/JEU)	100		0			○
L-26	LAMELLES COUVRE-OBJET 22x22(100 PCS/JEU)	5		0			○
L-27	PINCE LAMES	20		0			○
L-28	PORTE DE LAMELLE PORTE-OBJET	20		0			○
L-29	BASQUET DE LAMES	20		0			○
L-30	BOITE DE LAMELLE PORTE-OBJET	10		0			○
L-31	JEU DE COLORANT DE LAMELLE PORTE-OBJET	3		0			○
L-32	CHAUFFE-LAMELLE PORTE-OBJET	1		1	○		
L-33	BAIN A PLOTTER	1		0			○
L-34	POUPINEL MODELE	2		0			○
L-35	CHAVALET	10		0			○
L-36	SUPPORT A PIPETTE	5		0			○
L-37	JEU DE VERRERIE POUR LABORATOIRE	10		3	○		
L-38	RECIPIENT COLORANT	20		0			○
L-39	CONGERATEUR ARMOIRE -25 C. (300 LITRES)	2		1	○		
L-40	CONGERATEUR ARMOIRE TRES BASSE TEMPERATURE, -80 C	1	2	2	○		
L-41	CENTRIFUGEUSE AVEC ROTOR HORIZONTAL ASSORTIMENT DE PLOTS 10,000 TPM	2		2	○		
L-42	CENTRIFUGEUSE REFRIGERE	1		0			○

[Handwritten signature]

CODE	DESCRIPTION	QUANTITE			PRIORITE		
		A	B	C	I	II	III
L-43	GRAVEUR DIAMMANT MONTURE STYLO	10		0			○
L-44	GRAVEUR DIAMMANT ELECTRIQUE	3		0			○
L-45	BEC BUNSEN DE SECURITE TYPE FIREBOY	10		0			○
L-46	PLATINE CHAUFFANTE MAXIMALE 100 C.	4		0			○
L-47	MICROTOME DE PRECISION ROTATIF	2		1	○		
L-48	AFFUTEUSE TRANCHANT DE MICROTOME AUTOMATIQUE	1		1	○		
L-49	SPECTROPHOTOMETRE A RESEAU, MONOFAISCEAU UV/VISIBLE AVEC CURE THERMOSTATEE ET PORTOIR MULTICUVE	2		1	○		
L-50	COMPTE GLOBULES AUTOMATIQUE 10 PARAMETRES	1		0			○
L-51	COMPTE GLOBULES AUTOMATIQUE 15 PARAMETRES	2		0			○
L-52	CENTRIFUGEUSE A HEMATOCRITE	3		2	○		
L-53	ANALYSEUR AUTOMATIQUE A CHIMIE SECHE	2		0			○
L-54	ANALYSEUR D'IONS A ELECTRODES SPECIFIQUES	2		2	○		
L-55	COAGULOMETRE	2		1	○		
L-56	STERILISATEUR A VAPEUR HAUTE PRESSION	2		2	○		
L-57	MACHINE A COLORANT AUTOMATIQUE	1		0			○
L-58	APPAREIL D'INCLUSION AUTOMATIQUE	1		1	○		
L-59	ELECTROPHORESE AVEC DENSITOMETRE	2		1	○		
L-60	BALANCE ELECTRIQUE	5		2	○		
L-61	TABLE DE GYNECOLOGIE	1		1	○		
L-62	CHLOROMETRE A ELECTRODE D'ARGENT	2		1	○		
L-63	AGITATEUR ET INCUBATEUR DE WESTERN BLOT	1		0			○
L-64	JEU D'INSTRUMENT D'AUTOPSIE	1		0			○
L-65	JEU D'INSTRUMENT D'AUTOPSIE	1		0			○
L-66	VEHICULE BREAK OU FOUGONNETTE	1		1	○		
L-67	ORDINATEURS EN RESEAU(1+4) + 2 IMPRIMANTES RAPIDE ET 4 IMPRIMANTES NORMALES, LOGICIEL DE GESTION EN FRANCAIS DE LABORATOIRE ET SECTEUR ELECTRIQUE PROTEGE	1		0			○
L-68	PHOTOCOPIEUR, 30 PAGES/MINUTE AVEC PASSEUR DE COPIE	1		1	○		
L-69	CLIMATISEUR(POUR MANTAGE SUR FENETRE)	10		10	○		
L-70	INCINERATEUR		1	1	○		
L-71	CHAMBRE FROIDE		1	1	○		
OP	SERVICE D'OPHTALMOLOGIE						
OP-1	MICROSCOPE OPERATOIRE		1				○

CODE	DESCRIPTION	QUANTITE			PRIORITE		
		A	B	C	I	II	III
OP-2	SCIALYTIQUE SUR ROULETTES		1			○	
OP-3	TABLE OPERATOIRE		1			○	
OP-4	AUTOCLAVE		1			○	
OP-5	CRYODE A CO2		1			○	
OP-6	BRANCARD A ROULETTES		1			○	
OP-7	LAMPE D'EXAMEN FIXABLE		1			○	
OP-8	BIONICROSCOPE		2	1	○		
OP-9	TONOMETRE		2	1	○		
OP-10	KERATOMETRE		2			○	
OP-11	FRONTOFOMETRE		2			○	
OP-12	AUTOREFRACTOMETRE		1	1	○		
OP-13	PROJECTEUR DE TESTE		2			○	
OP-14	TESTE DE LECTURE		2			○	
OP-15	SIEGE MEDECIN A ROULETTE AVEC DOSSIER		2			○	
OP-16	TABOURETS MALADES ELEVATEUR SANS ROULETTES		2			○	
OP-17	OPHTALMOSCOPE		2			○	
OP-18	VERRE DE VOLKE		2			○	
OP-19	MONTURE D'ESSAI OCLUS ADULTE		2			○	
OP-20	MONTURE D'ESSAI OCLUS ENFANT		2			○	
OP-21	SERIE DE VERRE D'ESSAI DIAPHRAGME GRANDE		2	2	○		
OP-22	CACHE OEIL SUR MANCHETTE		2			○	
OP-23	REGLETTE A SKIASCOPE		2			○	
OP-24	VERRE A 3 MIROIRSDE		2			○	
OP-25	AIGUILLES A CORPS ETRANGER		2			○	
OP-26	ECHOGRAPHE OCCULAIRE		1	1	○		
OP-27	ARMOIRE METALLIQUE A CLE AVEC TIRROIRS		2			○	
OP-28	TABLE D'EXAMEN SUR ROULETTES		2			○	
OP-29	AMPOULES RECHANGE HALOGENE		10		0		○
OP-30	AMPOULES RECHANGE HALOGENE		16		0		○
OP-31	BOITE A CATARACTE		5		5	○	
OP-32	BOITE A TRABECULECTOMIE		3			○	
OP-33	BOITE A PAUPIERE		2			○	
OP-34	BOITE A VOIES LACRIMALE		2			○	
OP-35	BLOUSES OPERATOIRE		20			○	
OP-36	THERMOCAUTER		1		1	○	
OP-37	TAMBOUR		5			○	
OP-38	ARMOIRE A CLE		2			○	
OP-39	TABOURET A ELEVATION TELESCOPIQUE		2			○	
OP-40	BUREAU MEDECIN		2			○	
OP-41	MICRO ORDINATEUR PORTABLE		1			○	
OP-42	IMPRIMANTE		1			○	

x

CODE	DESCRIPTION	QUANTITE			PRIORITE		
		A	B	C	I	II	III
OP-43	PHOTOCOPIEUSE		1			○	
OP-44	PIECES DE RECHANGE		1			○	
R	SERVICE RADIOLOGIE						
R-1	ECHOGRAPHIE AVEC REPROGRAPHIE		1	1	○		
R-2	RAYON-X, TABLE TELECOMMANDEE AVEC ECRAN DE CONTROLE TELEVISE		1			○	
R-3	MAMMOGRAPHIE		1	0			○
R-4	DEVELOPPEUSE AUTOMATIQUE		1	1	○		
R-5	HYSTERO-GRAPHIE		2			○	
R-6	TENSIOMETRE		2	0			○
R-7	NEGATOSCOPE		4			○	
R-8	CASSETTES DE DIFFERENTS FORMATS		20	5	○		
R-9	TABLIERS PLOMBE		6	6	○		
R-10	FILM		25	0			○
R-11	GEL POUR ECOGRAPHIE		25	0			○
R-12	PAPIER THERMIQUE POUR REPROGRAPHIE		20	0			○
R-13	BOCK A LAVEMENT BARYTE CONTRASTE		4	0			○
R-14	RADIOPAQUE SPECIAL POUR LAVEMENT BARYTE		20	0			○
R-15	RADIOPAQUE ORAL		20	0			○
R-16	PRODUITS DE CONTRASTE PAR VOIE VASCULAIRE		20	0			○
R-17	PRODUITS DE CONTRASTE POUR HYSTEROGRAPHIE		10	0			○
R-18	SONDES URINAIRE		10	0			○
R-19	BATTERFLY		300	0			○
R-20	MARQUEUR DE FILM ELECTRIQUE		1	1	○		
R-21	MICRO-ORDINATEUR		1	0			○
R-22	IMPRIMANTE		1	0			○
R-23	SYSTEME COMPLET DE TRANSCRIPTION		1	0			○
R-24	FIXATEUR		100	0			○
R-25	REVELATEUR		100	0			○
ORL	SERVICE ORL						
ORL-1	CABINE AUDIOMETRIQUE		1			○	
ORL-2	AUDIOMETRIE COMPLET		1	1	○		
ORL-3	MIROIR FRONTAL		3	3	○		
ORL-4	MIROIR FRONTAL A PILE		1	1	○		
ORL-5	MEUBLE CONSULTATION ORL		1			○	
ORL-6	MICROSCOPE DE CONSULTATION SUR PIED		1			○	
ORL-7	FAUTEUILLE CONSULTATION		1			○	
ORL-8	TABOURET DE CONSULTATION		1			○	

CODE	DESCRIPTION	QUANTITE			PRIORITE		
		A	B	C	I	II	III
ORL-9	GUERIDON ROULANT		1			○	
ORL-10	ASPIRATEUR ORL		3			○	
ORL-11	NEGATOSCOPE		2			○	
ORL-12	LAMPE FLEXIBLE HALOGENE		1			○	
ORL-13	AEROSOL SONIC		2			○	
ORL-14	DIAPASONS(128/512/1024/2048/4096)		1			○	
ORL-15	ABAISE LANGUE METAL		20			○	
ORL-16	MIROIR DE GRENTZELL		2			○	
ORL-17	MIROIR LARYNGIENS		1			○	
ORL-18	CHAUFFE MIROIR LARYNGIENS		1			○	
ORL-19	MICROPINCES MORS STRIES		4			○	
ORL-20	PULVERISATEUR A COCAINE TYPE VILBISS		2			○	
ORL-21	SPECULUM OREILLE		1			○	
ORL-22	SPECULUM DE NEZ		1			○	
ORL-23	TROCCARD D'ALBERTINI		2			○	
ORL-24	ARMOIRE A MEDICAMENTS		2			○	
ORL-25	BOITE RECTANGULAIRE INOX		5			○	
ORL-26	BOITE CYLINDRIQUE(10, 20)		3			○	
ORL-27	PLATEAU INOX		10			○	
ORL-28	CUPULSE INOX(DIA. 7 CM)		5			○	
ORL-29	HARICOT		6			○	
ORL-30	CISEAUX INFIRMIERS PANSEMENT		10			○	
ORL-31	GUERIDON ROULANT		2			○	
ORL-32	ASPIRATEUR ORL		2			○	
ORL-33	SEAU POUBELLE		2			○	
ORL-34	LAMPE FLEXIBLE HALOGENE		1			○	
ORL-35	ENEMA AVEC CANULE(LAVAGE D'OREILLE)		2			○	
ORL-36	BRONCHOSCOPE ENFANTS ET ADULTE		1			○	
ORL-37	BOITE DE MICROCHIRURGIE DE L'OREILLE		2			○	
ORL-38	BOITE DE MICROCHIRURGIE DE L'ENDOLARYNX		2			○	
ORL-39	BOUGIES OESOPHAGIENNE POUR DILATION		2			○	
ORL-40	BRASSARD A TENSION		3		3	○	
ORL-41	STETHOSCOPE		4		4	○	
ORL-42	PESE PERSONNE		1		1	○	
ORL-43	CANULES TRACHEOTOMIE ENFANTS ADULTES		10		0		○
ORL-44	SONDE ASPIRATION		10		0		○
ORL-45	PRODUIT ALDYLENE POUR STERILISATION		10		0		○
ORL-46	CHAMPS OPERATOIRES		1		0		○
ORL-47	CAMERA MINIATURE		1		0		○
ORL-48	BLOC ALIMENTATIO		1		0		○
ORL-49	RACCORD POUR OPTIQUES ET MICROSCOPE		1		0		○

X 28

CODE	DESCRIPTION	QUANTITE			PRIORITE		
		A	B	C	I	II	III
W	OUTILLAGE ET MAINTENANCE						
W-1	MULTIMETRE UNIVERSEL		1	1	○		
W-2	MULTIMETRE DIGITAL		1	1	○		
W-3	PINCE AMPERMETRIQUE, 300A		1	1	○		
W-4	ETAU PIVOTANT, 150 MM		1	1	○		
W-5	BOITE D'ELECTRICIEN		1	1	○		
W-6	PERCEUSE A MAIN COMBINEE		1	1	○		
W-7	VALISE MAINTENANCE ELECTRONIQUE		1	1	○		
W-8	PINCE CROCODILES		2	2	○		
W-9	POINTES DES TOUCHE		4	4	○		
W-10	TOURNETS TATEURS		2	2	○		
W-11	PINCE UNIVERSELLES		2	2	○		
W-12	PINCE BEC LONG		1	1	○		
W-13	PAIRES DE BRUCELLES COUDEES		2	2	○		
W-14	PAIRES DE BRUCELLES DROITES		2	2	○		
W-15	JEU DE TOURNEVISE D'HORLONGER		2	1	○		
W-16	CLE A MOLETTES 6		1	1	○		
W-17	CLE A MOLETTES 15		1	1	○		
W-18	LIME BATARD		1	1	○		
W-19	PINCHETAU		1	1	○		
W-20	CHALUMEAU PORTATIF AVEC BOUTEILLES D'ACETYLENE ET OXYGENE		1	1	○		
W-21	COFRET DE FROID(MANOMETRE)		1			○	
A-1	AUTRES		1			○	

x 28

Annexe II

PROGRAMME D'AIDE FINANCIERE NON-REMBOURSABLE DU JAPON

1. Procédure de l'aide financière non-remboursable

Le programme de l'aide financière non-remboursable est exécuté selon la procédure suivante.

1) Demande (requête effectuée par le pays bénéficiaire)

Etudes (étude préliminaire/étude du concept de base effectuées par la JICA) Estimation et approbation (estimation par le gouvernement du Japon et approbation par le Conseil des ministres du Japon)

Détermination de l'exécution (Echange de Notes entre les deux gouvernements)

Exécution (Mise en oeuvre du Projet)

2) Lors de la première étape, la requête présentée par le pays

bénéficiaire, est examinée par le gouvernement du Japon (Ministère des Affaires étrangères) afin de déterminer si elle est pertinente dans le cadre de l'aide financière non-remboursable. Au cas où il serait confirmé que la requête est prioritaire en tant que projet d'aide financière non-remboursable, le gouvernement du Japon demande à la JICA de procéder à une étude.

Lors de la deuxième étape, l'étude (étude du concept de base) est effectuée par la JICA ayant conclu un contrat avec un consultant japonais chargée de l'exécution.

Lors de la troisième étape (estimation et approbation), le gouvernement du Japon décide, sur la base du rapport d'étude du concept de base élaboré par la JICA, si le Projet convient au cadre de l'aide financière non-remboursable. Il est ensuite soumis pour l'approbation au Conseil des ministres.

Lors de la quatrième étape (détermination de l'exécution), l'exécution du Projet approuvé par le Conseil des ministres est officiellement déterminée par la signature de l'Echange de Notes entre les deux gouvernements.

Au fur et à mesure de l'exécution du Projet, la JICA accélérera le processus d'exécution en apportant son soutien au pays bénéficiaire pour la procédure d'appel d'offres, les signatures des contrats et les autres opérations nécessaires.

2. Contenu de l'étude

1) Contenu de l'étude

Le but de l'étude (étude du concept de base) effectuée par la JICA est de fournir un document de base permettant de déterminer si un projet est exécutable ou non dans le cadre du Programme d'aide financière non-remboursable du Japon. Le contenu de l'étude est le suivant:

- a) confirmer l'arrière-plan de la requête, les objectifs et les effets du Projet ainsi que les capacités de maintenance du pays bénéficiaire nécessaires à l'exécution du Projet
- b) évaluer la pertinence de l'aide financière non-remboursable du point de vue technologique et socio-économique
- c) confirmer le concept de base du plan convenu après discussions entre les deux parties
- d) préparer un plan de base du Projet
- e) estimer les coûts du Projet

Le contenu de la requête n'est pas obligatoirement approuvé en tant que contenu de l'aide financière non-remboursable. Le concept de base du projet doit être confirmé par rapport au cadre d'aide financière non-remboursable du Japon.

Le gouvernement du Japon demande au gouvernement du pays bénéficiaire de prendre toutes les mesures qui pourraient s'avérer nécessaires pour assurer son indépendance lors de l'exécution du Projet. Ces mesures doivent être garanties même si elles n'entrent pas dans la juridiction de l'organisme du pays bénéficiaire en charge de l'exécution du Projet. Par conséquent, l'exécution du Projet doit être confirmée par toutes les organisations concernées du pays bénéficiaire par la signature du procès-verbal de réunion.

2) Sélection des consultants

En vue de la bonne exécution du Projet, la JICA effectue une sélection parmi les consultants enregistrés auprès de la JICA après avoir procédé à un examen des propositions soumises par ces derniers. Le consultant sélectionné procède à l'étude du plan de base et élabore le rapport sur la base des références fournies par la JICA.

A l'étape de conclusion du contrat entre le consultant et le pays bénéficiaire après l'Echange de Notes, la JICA recommande le même consultant que celui qui a participé à l'étude du concept de base afin d'assurer une cohérence technique entre l'étude du concept de base et le plan détaillé et d'éviter tout délai indu provoqué par la sélection d'un autre consultant.

3. Plan de l'aide financière non-remboursable du Japon

1) Qu'est qu'une aide financière non-remboursable?

Le Programme d'aide financière non-remboursable accorde au pays bénéficiaire des fonds non-remboursables qui permettront de fournir les installations, les équipements et les services (main d'oeuvre ou transport, etc.) pour le développement socio-économique du pays, selon les principes suivants et conformément aux lois et réglementations afférentes du Japon. L'aide financière non-remboursable n'est pas effectuée sous forme de don en nature au pays bénéficiaire.

Handwritten signature or initials

2) Echange de Notes (E/N)

L'aide financière non-remboursable du Japon est accordé conformément aux Notes échangées entre les deux gouvernements et dans lesquelles sont confirmés, entre autres, les objectifs, la durée, les conditions et le montant de l'aide.

- 3) La "durée de l'aide" s'inscrit dans l'année fiscale dans laquelle le Conseil des ministres a approuvé le Projet. Toutes les procédures d'aide, Echange de Notes, conclusion des contrats avec le consultant et le contractant et paiement final à ceux-ci, doivent être achevées durant cette année fiscale.

Toutefois, en cas de retard lors de la livraison, de l'installation ou de la construction due à des éléments incontrôlables tels que les conditions météorologiques, la durée de l'aide financière non-remboursable pourra être prolongée d'une année fiscale supplémentaire après accord entre les deux gouvernements.

- 4) L'aide doit être en principe réservée exclusivement à l'achat de produits provenant du Japon ou du pays bénéficiaire, et aux services des ressortissants japonais ou du pays bénéficiaire.

Le terme "ressortissant japonais" signifie les personnes physiques japonaises ou les personnes morales japonaises dirigées par des personnes physiques japonaises.

Lorsque les deux gouvernements le jugent nécessaire, l'aide financière non-remboursable peut être utilisée pour les produits ou les services tel que le transport d'un pays tiers (autre que le Japon ou le pays bénéficiaire).

Toutefois, dans le cadre de l'aide financière non-remboursable, les principaux contractants, à savoir le consultant, l'entrepreneur et la société de commerce nécessaires à l'exécution de l'aide doivent en principe être exclusivement des ressortissants japonais.

5) Nécessité de la vérification

Le gouvernement du pays bénéficiaire ou son représentant autorisé conclura les contrats en Yen japonais avec les ressortissants japonais. Ces contrats seront vérifiés par le gouvernement du Japon. Cette vérification est nécessaire car les fonds de l'aide financière non-remboursable proviennent des taxes des citoyens japonais.

6) Dispositions à prendre par le gouvernement du pays bénéficiaire

Lors de l'exécution de l'aide financière non-remboursable, le pays bénéficiaire devra prendre les dispositions suivantes:

- (1) Acquérir, dégager et niveler le terrain nécessaire pour les sites du Projet, avant le commencement des travaux de construction,

- (2) Assurer les installations de distribution d'électricité, d'approvisionnement et d'évacuation des eaux ainsi que les autres utilités nécessaires à l'intérieur et aux alentours du site,
- (3) Prévoir les bâtiments nécessaires avant les travaux d'installation dans le cas où le Projet consiste à fournir des équipements,
- (4) Prendre en charge la totalité des dépenses et l'exécution rapide du déchargement, du dédouanement dans le port de débarquement et le transport terrestre des produits achetés dans le cadre de l'aide financière non-remboursable,
- (5) Exonérer les ressortissants japonais de droits de douane, taxes intérieures et ou autres levées fiscales imposées dans le pays bénéficiaire eu égard à la fourniture des produits et des services spécifiés dans les contrats vérifiés,
- (6) Accorder aux ressortissants japonais dont les services pourraient être requis en relation avec la fourniture des produits et des services spécifiés dans les contrats vérifiés, toutes les facilités nécessaires pour leur entrée et leur séjour dans le pays bénéficiaire pour l'exécution des travaux.
- (7) "Usage adéquat"
Le pays bénéficiaire est requis d'entretenir et d'utiliser les installations construites et les équipements achetés dans le cadre de l'aide financière non-remboursable de manière adéquate et efficace et de désigner le personnel nécessaire pour le fonctionnement et la maintenance ainsi que de prendre en charge toutes les dépenses autres que celles couvertes par l'aide financière non-remboursable,
- (8) "Réexportation"
Les produits achetés dans le cadre de l'aide financière non-remboursable ne doivent pas être réexportés à partir du pays bénéficiaire.
- (9) Arrangement bancaire (A/B)
 - a) Le gouvernement du pays bénéficiaire ou son représentant autorisé devra ouvrir un compte à son nom dans une banque de change agréée au Japon (ci-après dénommée la "Banque"). Le gouvernement du Japon exécutera l'aide financière non-remboursable en procédant aux paiements en Yen japonais pour couvrir les obligations du gouvernement du pays bénéficiaire ou de son représentant autorisé conformément aux contrats vérifiés.
 - b) Les paiements seront effectués lorsque les demandes de paiement seront présentées par la Banque au gouvernement du Japon conformément à l'Autorisation de Paiement émise par le gouvernement du pays bénéficiaire ou de son représentant autorisé.

Annexe III

Dispositions à prendre par le gouvernement de la République Centrafricaine en cas de l'exécution de l'aide financière non-remboursable du Japon.

1. Assurer le terrain pour le bureau provisoire, le magasin et le park de stockage durant la période d'exécution.
2. Exonérer les taxes et prendre les mesures nécessaires pour les droits de douane des matériels et des équipements transportés eu égard au Projet au port de débarquement.
3. Accorder aux ressortissants japonais dont les services pourraient être requis en relation avec la fourniture des produits et des services spécifiés dans le contrat vérifiés, toutes les facilités nécessaires pour leur entrée et leur séjour dans la République Centrafricaine pour l'exécution des travaux.
4. Entretien et utiliser les installations construites et les équipements achetés dans le cadre de l'aide financière non-remboursable de manière adéquate et efficace.
5. Prendre en charge toutes les dépenses autres que celles couvertes par l'aide financière non-remboursable.
6. Prendre en charge les commissions auprès de la Banque de change agréées au Japon pour les services bancaires concernant l'arrangement bancaire.

5. 基本設計概要説明調査議事録

PROCES-VERBAL DE REUNION RELATIVE A
L'ETUDE DU CONCEPT DE BASE
POUR
LE PROJET D'AMENAGEMENT DES EQUIPEMENTS MEDICAUX
EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

L'Agence Japonaise de Coopération Internationale (désigné ci-après pour la "JICA") a envoyé une mission d'étude pour la période du 20 septembre au 21 octobre 1996 pour le Projet d'Aménagement des Equipements Médicaux en République Centrafricaine (désigné ci-après par le "Projet"). A la suite des discussion, étude sur site et étude technique au Japon, elle a préparé le rapport du concept de base.

La JICA a envoyé, pour explication et discussion auprès du personnel concerné du Gouvernement Centrafricain et des deux établissements concernés, etc., une mission d'étude du concept de base dirigée par le chef de projet, M. Tomiaki Ito de la Division I de l'Aide Financières non-remboursable de l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (désigné ci-après pour la "mission d'étude"), pour la période du 24 janvier au 3 février 1998.

Faisant suite à ces discussions, les parties japonaise et centrafricaine ont confirmé les points figurant ci-après.

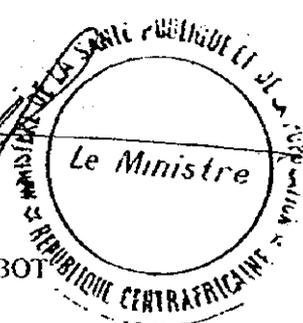
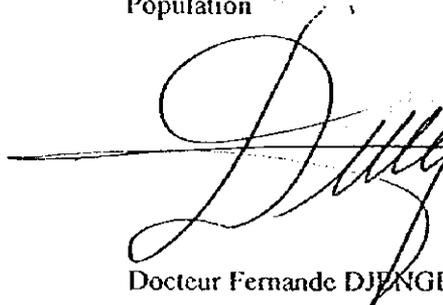
le 3 février 1998, élaboré à Bangui

Pour la Mission d'étude du concept de base
de la JICA
Le Chef de mission



Monsieur Tomiaki ITO

pour le Gouvernement de la République
Centrafricaine
Le Ministre de la Santé Publique et de la
Population



Docteur Fernande DJENGBOT

Annexe

1. Contenu du rapport

La partie centrafricaine a compris le contenu du rapport du concept de base. De même, par suite de la discussion, la demande définitive de la partie centrafricaine a été finalisée comme indiquée en Annexe I.

2. Agence d'exécution

L'agence responsable et l'agence d'exécution du présent projet sont respectivement le Ministère de la Santé Publique et de la Population et la Direction des Études et de la Planification dudit Ministère.

3. Système de la coopération financière non-remboursable du Japon

- (1) A la suite de l'explication de la mission d'étude, la partie centrafricaine a compris le système de la coopération financière non-remboursable du Japon décrit en Annexe II.
- (2) En cas d'octroi de l'aide financière non-remboursable par le gouvernement du Japon, le gouvernement de la République Centrafricaine prendra toutes les mesures nécessaires décrites dans l'Annexe III, pour un déroulement efficace et régulier du Projet.

4. Calendrier de l'étude

La mission d'étude enverra à la partie centrafricaine le rapport final vers le mois d'avril 1998.

5. Réalisation de la surveillance

Les deux parties concernées se sont mis d'accord sur la nécessité de la surveillance. La partie centrafricaine résumera la situation d'utilisation des équipements fournis et la situation d'amélioration des services médicaux, et en fera rapport chaque année à la partie japonaise. Le contenu de la surveillance sera discuté par le personnel concerné de la partie centrafricaine suivant la proposition présentée en annexe IV et soumis à la partie japonaise avant la signature de l'Echange de Notes.

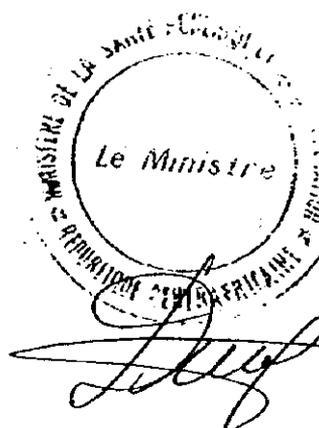
6. Autres

La partie centrafricaine devra achever les travaux préparatoires nécessaires à l'installation des équipements tels que les travaux de réhabilitation de salles, travaux de réhabilitation partielle de plancher, tuyauterie et câblage, et assurer l'espace nécessaire pour la mise en place et le montage des équipements dans un délai de 4(quatre) mois après l'acquisition de la spécification et le plan des équipements.

Annexe

- I Contenu de la demande définitive
- II Système de la coopération financière non-remboursable du Japon
- III Mesures devant être prises par le pays bénéficiaire
- IV Surveillance

i -



ANNEXE I

CODE	DESCRIPTION	QUANTITE
HOPITAL COMMUNAUTAIRE		
M SERVICE DE MEDECINE		
UNITE DE REANIMATION MEDICALE (6 LITS)		
M-1	MONITEUR ECG + OXYMETRE	2
M-2	ASPIRATION ELECTRIQUE	2
M-3	DEBITMETRE D'OXYGENE	6
M-4	CHARIOT D'URGENCE	3
M-6	BOITE DE PETITE CHIRURGIE EQUIPEE	3
SERVICE DE MEDECINE(44 LITS)		
M-7	BRASSARD-TENSION	7
M-8	STETHOSCOPE	6
M-12	FAUTEUIL ROULANT	2
M-17	PESE-PERSONNE	1
M-13	APPAREIL POUR MESURE DIABETE	2
M-14	POTENCES DE PERFUSION	10
M-18	FIBROSCOPE PULMONAIRE AVEC ACCESSOIRES, APPAREIL A LAVER ET STERILISATEUR	1
M-19	ECG 6 CANNAUX AVEC ACCESSOIRES	1
M-20	BRANCARD	2
M-21	REANIMATEUR	2
M-22	NEGATOSCOPE(2 FEUILLES)	2
M-23	STERILISATEUR	2
G MATERIEL POUR GESTION		
G-1	AMBULANCE	2
G-2	PHOTOCOPIEUR, RECTO-VERSO 50 C/MINUTES, TRIEUR 10 CASES ET AUTOMATIQUE	1
G-3	VEHICULE UTILIAIRE TYPE PICK-UP BACHE	2
G-4	POSTE INFORMATIQUE AVEC INPRIMANTE JET D'ENCRE AVEC MS-OFFICE	2
LE LABORATOIRE D'ELECTRO-ENCEPHAROGRAPHIE		
LE-1	APPAREIL D'ELECTROENCEPHALOGRAMME 10 BEG CHANNELS PLUS 4 BIO AMP CHANNELS + ACCESSOIRES COMPLETS	1
RF SERVICE REEDUCATION FONCTIONNELLE		
RF-2	LAMPE INFRAROUGE	1
RF-3	ELECTROSTIMULATEUR	1
RF-4	TABLE DE VERTICALISATION OU PLAN INCLINE	1
RF-5	PLATEAU CANADIEN	1
RF-6	BALLES LESTEES DE FORMES DIFFERENTES	5

i.



ANNEXE I

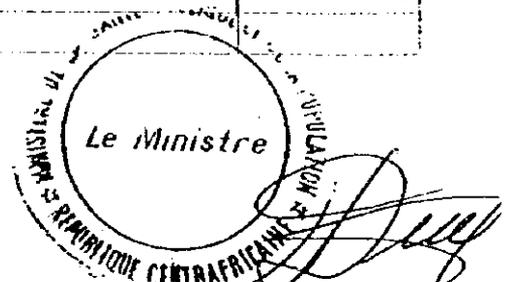
CODE	DESCRIPTION	QUANTITE
RF-7	BICYCLETTE DE REEDUCATION MIXTE, MEMBRES SUPERIEURS/ INFER	1
RF-8	TALLONNETTE BOTTILLON DE REEDUCATION	5
RF-9	SACS DE CHARGES SERIE DE 14 SACS DE 150 G A 5000 G	1
RF-10	ESSES	5
RF-11	CORDELLETES NYLON 25 M	1
RF-12	COUSSINS DE POSTURE EPAISSEUR 5,10,15 CM	3
RF-13	COUSSINS, 1/2 CYLINDRE 15 CM	2
RF-14	MUSCLE DES DOIGTS	5
RF-15	CANNE ANGLAIS	10
RF-16	FAUTEUILLE ROULANT	2
LA	LABORATOIRE D'ANALYSE	
LA-1	COMPTEUR HEMATOLOGIE + ACCESSOIRES	1
LA-4	SPECTROPHOTOMETEUR UV-VIS 2	1
LA-5	IMPRIMANTE	1
LA-8	JARRES 100 + PORTOIR	1
LA-9	GENERATEUR	3
LA-11	MICROSCOPE BINOCULAIRE	2
LA-12	BALANCE DE PRECISION	1
LA-13	AGITATEUR DE KLINE	1
LA-14	VIBREUR POUR TPHA	1
LA-15	CENTRIFUGEUR A MICROHEMATOCRITE	1
LA-17	ETUVE POUR BACTERIOLOGIE CAPACITE 300L	1
LA-18	PINCE POUR BIOSPIE CUTANEE EXSANGUE	5
LA-19	CENTRIFUGEUR DE TABLE	1
LA-20	CENTRIFUGEUR	1
LA-21	REFRIGERATEUR TROPICALISE	3
LA-22	PIPETMAN	1
LA-23	REGLABLE PIPETTE	3
LA-24	PIPETTE AUTOMATIQUE(P200, P1000)	3
LA-25	DISTRIBUTEUR POUR DISQUE D'ANTIBIOGRAMME	2
LA-26	GENERATEUR POUR ELECTROPHORESE	1
LA-27	CUVE ELECTROPHORESE + ACCESSOIRES	1
LA-28	COMPTEUR MANUEL POUR HEMATOLOGIE (5 TOUCHES)	3
LA-29	CONE JAUNE 10 A 200	10
LA-30	CONE BLEU 200 A 1000	20
LA-34	BOITES A STERILISER LES PIPETTES	2
LA-35	PIPETTE VIROLOGIE	2
LA-36	AUTOCLAVES STANDARD	1
LA-37	ARMOIRE, REFRIGEREE POUR SANG A TRANSFUSER	2

i.



ANNEXE I

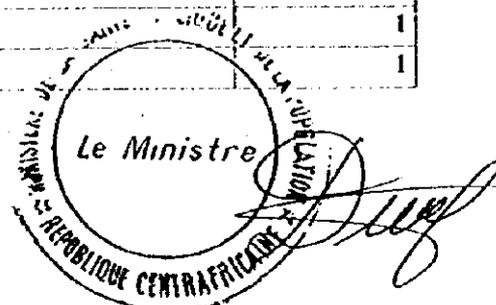
CODE	DESCRIPTION	QUANTITE
	SERVICE DE CHIRURGIE ORTHOPEDIQUE ET	
CH	MATERIEL DE SURVEILLANCE PRE ET POST OPERATION ET REANIMATION SURGICAL	
CH-1	RESPIRATEUR	1
CH-2	DYNAMAP	4
CH-3	OXYMETRE DE POULS	3
CH-4	ELECTRO-CARDIOSCOPE	1
CH-19	LIT ARTICULE	3
CH-20	CLIMATISEUR DE TYPE "SPLIT SYSTEM"	1
	MATERIEL DE BLOC OPERATOIRE	
CH-1	RESPIRATEUR	1
CH-5	ASPIRATEUR ELECTRIQUE	1
CH-6	AUTOCLAVE RAPIDE	2
CH-17	AUTOCLAVE	2
CH-20	CLIMATISEUR DE TYPE "SPLIT SYSTEM"	2
CH-21	ECG MONITEUR	2
	SERVICE DES URGENCES	
CH-8	SCIALYSTIQUE POTATIF OU MOBILE	1
CH-9	AUTOCLAVE RAPIDE	1
CH-10	CHARIOT DE TRANSPORT DE BLESSE RADIO-TRANSPARENT	1
CH-11	APPAREIL RADIOGRAPHIQUE PORTATIF	1
CH-12	ATTELLES DE MEMBRES	20
CH-13	MINERVES ET COLLIERS CERVICAUX	20
CH-20	CLIMATISEUR DE TYPE "SPLIT SYSTEM"	1
CH-22	TABLE D'OPERATION	1
	SERVICE D'HOSPITALISATION CHIRURGICAL	
CH-14	LITS ORTHOPEDIQUES	20
CH-15	ATTELLES DE BOPPE POUR MISE EN TRACTION DE MEMBRES	10
CH-16	ETRIERS DE CRUCHFIELD	4
CH-18	JEU D'OPERATION POUR CRANE	2
CH-23	FAUTEUIL ROULANT	2
CH-24	BRANCARD	2
	GY BLOC DE GYNECOLOGIE-OBSTETRIQUE	
	APPAREIL DE SURVEILLANCE	
GY-1	PESE-PERSONNE DE PRECISION	4
GY-2	PESE-BEBE	3
GY-3	FAUTEUIL ROULANT	4
GY-4	DEBIMETRE O2 VIDE	5



ANNEXE I

CODE	DESCRIPTION	QUANTITE
	BLOC DE GYNECOLOGIE-OBSTETRIQUE	
GY-5	BALLON A O2	5
GY-6	APPAREIL A TENSION	10
GY-7	STETHOSCOPE	10
GY-8	BOITE COURANTE POUR PETITE CHIRURGIE	10
	MATERIEL MEDICAL	
GY-9	TABLE D'OPIENT GYNECOLOGIQUE AVEC DIFFERENTES POSITIONS	2
GY-10	AUTOCLAVE	2
GY-11	VACUUM EXTRACTOR PORTATIF	3
GY-12	SCIALYTIQUE MOBILE	2
GY-13	ASPIRATEUR PORTATIF	3
GY-14	BISTOURI ELECTRIQUE + ACCESSOIRES	2
GY-15	TABLE D'ANESTHESIE REANIMATION + ACCESSOIRES	2
GY-16	LARYNGOSCOPE + ACCESSOIRES	3
GY-17	DIFFUSEUR AEROUSSEUR MOBILE SUR CHASSIS INOX, 5 LITRES	1
GY-18	DESINFECTIONS LOCAUX 80 M3/H DEBIT 1L/H	1
GY-19	LIQUIDE SPECIAL DJL P/DIFFUS	1
GY-21	BOITE DE CURETAGE	3
GY-23	DYNAMAP	2
GY-24	RESPIRATEUR TYPE-MURAL	3
GY-25	SCOPE AVEC OXYMETRE DE POULS	2
GY-26	BOITE DE CESARIENNE	4
GY-27	BOITE DE HIPTERECTOMIE	4
GY-28	VALVE DE LIGBY LEY	4
GY-34	STETHOSCOPE OBSTETRIQUE	10
GY-35	APPAREIL D'ULTRA-SON	1
	D SERVICE DENTAIRE	
D-1	FAUTEUIL DENTAIRE ET SON ENSEMBLE	2
D-139	APPAREIL DE RADIOGRAPHIE DENTAIRE	1
D-2	DETARTEUR ULTRASON AVEC INSTRUEMNTS A DETARTRE	2
D-3	COUTRES ANGLE	2
D-4	TURBINES	2
D-5	PIECES A MAIN	2
D-140	AMALGAMATEUR	1
D-6	JEU DE DAVIERS ENFANT ET ADULTE	1
D-141	JEU DE CURETTES	1
D-142	JEU DE SYNDESMOTOMES	1
D-143	JEU D'ELEVLEVATEUR	1
D-144	BISTOURI ELECTRIQUE	1
D-145	ASSORTEMENT DE FRAISES POUR CONTRE ANGLE	1

0.



ANNEXE I

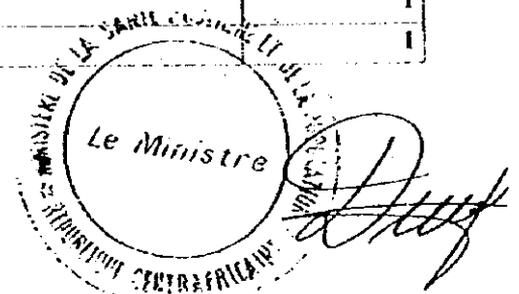
CODE	DESCRIPTION	QUANTITE
D-146	ASSORTEMENT DE FRAISES POUR TURBINE	1
D-148	PLATEAUX	12
D-149	MIROIRS	12
D-150	SONDES	12
D-151	PRECELLES	12
D-152	PORTE MATRICES	2
D-153	MATRICES	2
D-154	ARRACHE COURONNE	2
D-155	ENFONCE COURONNE	2
D-156	PINCE COUPANTE	2
D-157	JEU DE TENONS DENTINAIRES NORMALISEES	1
D-158	JEU DE TENONS PULPAIRES	1
D-159	BOITE DE TIRE NERFS	1
D-160	BOITE DE BRONCHES #1, #2, #3, #4	1
D-161	BOITE DE RACLEURS #1, #2, #3, #4	1
D-162	BOITE DE BOURRE PATE	1
D-163	TOUR DORIOT	1
D-169	MATERIEL POUR DENTAIRE	1
D-170	AUTOCLAVE SUR TABLE	1
OP	SERVICE D'OPHTALMOLOGIE	
OP-2	SCIALYTIQUE SUR ROULETTES	1
OP-8	BIONICROSCOPE	1
OP-9	TONOMETRE	1
OP-11	FRONTOFOCOMETRE	1
OP-12	AUTOREFRACTOMETRE	1
OP-13	PROJECTEUR DE TESTE	1
OP-21	SERIE DE VERRE D'ESSAI DIAPHRAGME GRANDE	2
OP-26	ECHOGRAPHE OCCULAIRE	1
OP-31	BOITE A CATARACTE	1
OP-32	BOITE A TRABECULECTOMIE	1
OP-33	BOITE A PAUPIERE	1
OP-34	BOITE A VOIES LACRIMALE	1
OP-36	THERMOCAUTER	1
OP-41	MICRO ORDINATEUR PORTABLE	1
OP-42	IMPRIMANTE	1
OP-43	PHOTOCOPIEUSE	1
OP-44	PIECES DE RECHANGE	1
OP-45	APPAREIL D'ANESTHESIE AVEC VAPORISEUR(HALOTHANE)	1



ANNEXE I

CODE	DESCRIPTION	QUANTITE
R	SERVICE RADIOLOGIE	
R-1	ECHOGRAPHIE AVEC REPROGRAPHIE	1
R-2	RAYON-X, TABLE TELECOMMANDEE AVEC ECRAN DE CONTROLE TELEVISE	1
R-4	DEVELOPPEUSE AUTOMATIQUE	1
R-5	HYSTERO-GRAPHIE	1
R-8	CASSETTES DE DIFFERENTS FORMATS	5
R-9	TABLIERS PLOMBE	6
R-20	MARQUEUR DE FILM ELECTRIQUE	1
ORL	SERVICE ORL	
ORL-2	AUDIOMETRIE COMPLETE	1
ORL-3	MIROIR FRONTAL	3
ORL-4	MIROIR FRONTAL A PILE	1
ORL-5	MEUBLE CONSULTATION ORL	1
ORL-7	FAUTEUILLE CONSULTATION	1
ORL-11	NEGATOSCOPE	2
ORL-12	LAMPE FLEXIBLE HALOGENE	1
ORL-13	AEROSOL SONIC	2
ORL-14	DIAPASONS(128/512/1024/2048/4096)	1
ORL-15	ABAISSSE LANGUE METAL	20
ORL-17	MIROIR LARYNGIENS	2
ORL-18	CHAUFFE MIROIR LARYNGIENS	1
ORL-19	MICROPINCES MORS STRIES (2/JEU)	1
ORL-21	SPECULUM OREILLE	10
ORL-22	SPECULUM DE NEZ	10
ORL-30	CISEAUX INFIRMIERS PANSEMENT	10
ORL-32	ASPIRATEUR ORL	2
ORL-36	BRONCHOSCOPE ENFANTS ET ADULTE	1
ORL-37	BOITE DE MICROCHIRURGIE DE L'OREILLE	1
ORL-38	BOITE DE MICROCHIRURGIE DE L'ENDOLARYNX	1
ORL-40	BRASSARD A TENSION	3
ORL-41	STETHOSCOPE	4
ORL-42	PESE PERSONNE	1
ORL-50	DISPOSITIF DE MESURA DU POTENTIAL PROVOGUE (P.E.A.)	1
W	OUTILLAGE ET MAINTENANCE	
W-1	MULTIMETRE UNIVERSEL	1
W-2	MULTIMETRE DIGITAL	1
W-3	PINCE AMPERMETRIQUE, 300A	1
W-4	EFAU PIVOTANT, 150 MM	1

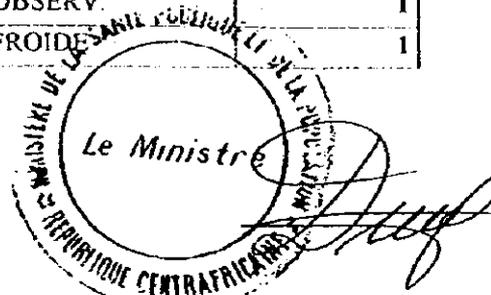
i.



ANNEXE I

CODE	DESCRIPTION	QUANTITE
W-5	BOITE D'ELECTRICIEN	1
W-6	PERCEUSE A MAIN COMBINEE	1
W-7	VALISE MAINTENANCE ELECTRONIQUE	1
W-8	PINCE CROCODILES	2
W-9	POINTES DE TOUCHIE	4
W-10	TOURNETS TATEURS	2
W-11	PINCE UNIVERSELLES	2
W-12	PINCE BEC LONG	1
W-13	PAIRES DE BRUCELLES COUDEES	2
W-14	PAIRES DE BRUCELLES DROITES	2
W-15	JEU DE TOURNEVISE D'HORLONGER	1
W-16	CLE A MOLETTES 6	1
W-17	CLE A MOLETTES 15	1
W-18	LIME BATARD	1
W-19	PINCH ETAU	1
W-20	CHALUMEAU PORTATIF AVEC BOUTEILLES D'ACETYLENE ET OXYGENE	1
W-21	COFRET DE FROID(MANOMETRE)	1
A	AUTRES	
A-1	FORCEPS	2
A-2	RESPIRATEUR PORTATIF	10
A-4	AMPLIFICATEUR DE BRILLANCE	1
A-5	CENTRALE DE PRODUCTION D'OXYGENE	1
A-6	REGULATEUR(P)	10
A-7	REGULATEUR(G)	5
LABORATOIRE NATIONAL		
L	LABORATOIRE	
L-1	CHARIOT DE TRAITEMENT A GALERIE	4
L-2	ARMOIRE A PHARMACIE	10
L-4	POUPINEL PETIT MODELE	4
L-5	MICROSCOPE BINOCULAIRE	9
L-7	RECIPIENT DE STERILISATION	5
L-9	APPAREIL DE DISTILLATION (10 LITRES/H)	2
L-10	REFRIGERATEUR MEDICAL (300 LITRES)	7
L-11	MICROSCOPE FLUORESCENCE, BINOCULAIRE	1
L-12	MICROSCOPE A CONTRASTE DE PHASE	1
L-13	MICROSCOPE PHOTOGRAPHIQUES AVEC DOUBLE OBSERV.	1
L-14	MICROSCOPE BINOCULAIRE EQUIPE EN LUMIERE FROIDE	1

D.



ANNEXE I

CODE	DESCRIPTION	QUANTITE
L-15	ETUVE	4
L-16	ETUVE CO2	1
L-18	AGITATEUR MAGNETIQUE CHAUFFANT	2
L-20	REFRACTOMETRE	2
L-22	PH METRE	2
L-24	CENTRIFEUSE GRAND MODELE 5,000 TPM A ROTOR HORIZONTALE AVEC ASSORTMENT DE PILOTS	3
L-32	CHAUFFE-LAMELLE PORTE-OBJET	1
L-37	JEU DE VERRERIE POUR LABORATOIRE	3
L-39	CONGELATEUR ARMOIRE -25 C. (300 LITRES)	1
L-40	CONGELATEUR ARMOIRE TRES BASSE TEMPERATURE, -80 C	2
L-41	CENTRIFUGEUSE AVEC ROTOR HORIZONTAL ASSORTIMENT DE PLOTS 10,000 TPM	2
L-47	MICROTOME DE PRECISION ROTATIF	1
L-48	AFFUTEUSE TRANCHANT DE MICROTOME AUTOMATIQUE	1
L-49	SPECTROPHOTOMETRE A RESEAU, MONOFAISCEAU UV/VISIBLE AVEC CURE THERMOSTATEE ET PORTOIR MULTICUVE	1
L-52	CENTRIFUGEUSE A HEMATOCRITE	2
L-54	ANALYSEUR D'IONS A ELECTRODES SPECIFIQUES	2
L-55	COAGULOMETRE	1
L-56	STERILISATEUR A VAPEUR HAUTE PRESSION	2
L-58	APPAREIL D'INCLUSION AUTOMATIQUE	1
L-59	ELECTROPHORESE AVEC DENSITOMETRE	1
L-60	BALANCE ELECTRIQUE	2
L-61	TABLE DE GYNECOLOGIE	1
L-62	CHLOROMETRE A ELECTRODE D'ARGENT	1
L-66	VEHICULE BREAK OU FOURGONNETTE	1
L-67	ORDINATEUR AVEC MS-OFFICE(WORD ET EXCEL) ET IMPRIMANTE (1 IMPRIMANTE POUR 2 ORDINATEURS)	2
L-68	PHOTOCOPIEUR, 30 PAGES/MINUTE AVEC PASSEUR DE COPIE	1
L-69	CLIMATISEUR(POUR MANTAGE SUR FENETRE)	10
L-70	INCINERATEUR	1
L-71	CHAMBRE FROIDE	1



Annexe II

PROGRAMME D'AIDE FINANCIERE NON-REMBOURSABLE DU JAPON

1. Procédure de l'aide financière non-remboursable

Le programme de l'aide financière non-remboursable est exécuté selon la procédure suivante.

1) Demande (requête effectuée par le pays bénéficiaire)

Etudes (étude préliminaire/étude du concept de base effectuées par la JICA)

Estimation et approbation (estimation par le gouvernement du Japon et approbation par le Conseil des ministres du Japon)

Détermination de l'exécution (Echange de Notes entre les deux gouvernements)

Exécution (Mise en oeuvre du Projet)

2) Lors de la première étape, la requête présentée par le pays

bénéficiaire, est examinée par le gouvernement du Japon (Ministère des Affaires étrangères) afin de déterminer si elle est pertinente dans le cadre de l'aide financière non-remboursable.

Au cas où il serait confirmé que la requête est prioritaire en tant que projet d'aide financière non-remboursable, le gouvernement du Japon demande à la JICA de procéder à une étude.

Lors de la deuxième étape, l'étude (étude du concept de base) est effectuée par la JICA ayant conclu un contrat avec un consultant japonais chargée de l'exécution.

Lors de la troisième étape (estimation et approbation), le gouvernement du Japon décide, sur la base du rapport d'étude du concept de base élaboré par la JICA, si le Projet convient au cadre de l'aide financière non-remboursable. Il est ensuite soumis pour l'approbation au Conseil des ministres.

Lors de la quatrième étape (détermination de l'exécution), l'exécution du Projet approuvé par le Conseil des ministres est officiellement déterminée par la signature de l'Echange de Notes entre les deux gouvernements.

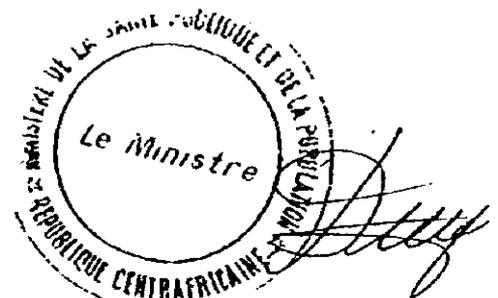
Au fur et à mesure de l'exécution du Projet, la JICA accélérera le processus d'exécution en apportant son soutien au pays bénéficiaire pour la procédure d'appel d'offres, les signatures des contrats et les autres opérations nécessaires.

2. Contenu de l'étude

1) Contenu de l'étude

Le but de l'étude (étude du concept de base) effectuée par la JICA est de fournir un document de base permettant de déterminer si un projet est exécutable ou non dans le cadre du Programme d'aide financière non-remboursable du Japon. Le contenu de l'étude est le suivant:

U.



- a) confirmer l'arrière-plan de la requête, les objectifs et les effets du Projet ainsi que les capacités de maintenance du pays bénéficiaire nécessaires à l'exécution du Projet
- b) évaluer la pertinence de l'aide financière non-remboursable du point de vue technologique et socio-économique
- c) confirmer le concept de base du plan convenu après discussions entre les deux parties
- d) préparer un plan de base du Projet
- e) estimer les coûts du Projet

Le contenu de la requête n'est pas obligatoirement approuvé en tant que contenu de l'aide financière non-remboursable. Le concept de base du projet doit être confirmé par rapport au cadre d'aide financière non-remboursable du Japon.

Le gouvernement du Japon demande au gouvernement du pays bénéficiaire de prendre toutes les mesures qui pourraient s'avérer nécessaires pour assurer son indépendance lors de l'exécution du Projet. Ces mesures doivent être garanties même si elles n'entrent pas dans la juridiction de l'organisme du pays bénéficiaire en charge de l'exécution du Projet. Par conséquent, l'exécution du Projet doit être confirmée par toutes les organisations concernées du pays bénéficiaire par la signature du procès-verbal de réunion.

2) Sélection des consultants

En vue de la bonne exécution du Projet, la JICA effectue une sélection parmi les consultants enregistrés auprès de la JICA après avoir procédé à un examen des propositions soumises par ces derniers. Le consultant sélectionné procède à l'étude du plan de base et élabore le rapport sur la base des références fournies par la JICA.

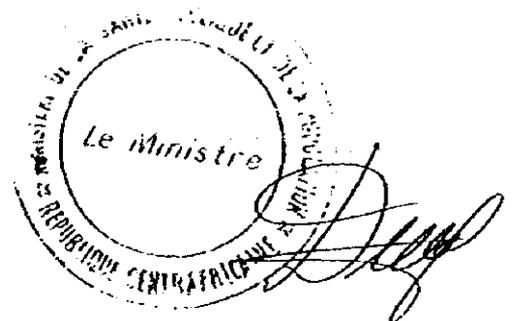
A l'étape de conclusion du contrat entre le consultant et le pays bénéficiaire après l'Echange de Notes, la JICA recommande le même consultant que celui qui a participé à l'étude du concept de base afin d'assurer une cohérence technique entre l'étude du concept de base et le plan détaillé et d'éviter tout délai indu provoqué par la sélection d'un autre consultant.

3. Plan de l'aide financière non-remboursable du Japon

1) Qu'est qu'une aide financière non-remboursable?

Le Programme d'aide financière non-remboursable accorde au pays bénéficiaire des fonds non-remboursables qui permettront de fournir les installations, les équipements et les services (main d'oeuvre ou transport, etc.) pour le développement socio-économique du pays, selon les principes suivants et conformément aux lois et réglementations afférentes du Japon. L'aide financière non-remboursable n'est pas effectuée sous forme de don en nature au pays bénéficiaire.

U.



2) Echange de Notes (E/N)

L'aide financière non-remboursable du Japon est accordé conformément aux Notes échangées entre les deux gouvernements et dans lesquelles sont confirmés, entre autres, les objectifs, la durée, les conditions et le montant de l'aide.

- 3) La "durée de l'aide" s'inscrit dans l'année fiscale dans laquelle le Conseil des ministres a approuvé le Projet. Toutes les procédures d'aide, Echange de Notes, conclusion des contrats avec le consultant et le contractant et paiement final à ceux-ci, doivent être achevées durant cette année fiscale.

Toutefois, en cas de retard lors de la livraison, de l'installation ou de la construction due à des éléments incontrôlables tels que les conditions météorologiques, la durée de l'aide financière non-remboursable pourra être prolongée d'une année fiscale supplémentaire après accord entre les deux gouvernements.

- 4) L'aide doit être en principe réservée exclusivement à l'achat de produits provenant du Japon ou du pays bénéficiaire, et aux services des ressortissants japonais ou du pays bénéficiaire. Le terme "ressortissant japonais" signifie les personnes physiques japonaises ou les personnes morales japonaises dirigées par des personnes physiques japonaises.

Lorsque les deux gouvernements le jugent nécessaire, l'aide financière non-remboursable peut être utilisée pour les produits ou les services tel que le transport d'un pays tiers (autre que le Japon ou le pays bénéficiaire).

Toutefois, dans le cadre de l'aide financière non-remboursable, les principaux contractants, à savoir le consultant, l'entrepreneur et la société de commerce nécessaires à l'exécution de l'aide doivent en principe être exclusivement des ressortissants japonais.

5) Nécessité de la vérification

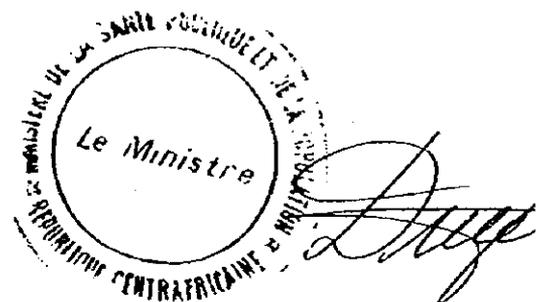
Le gouvernement du pays bénéficiaire ou son représentant autorisé conclura les contrats en Yen japonais avec les ressortissants japonais. Ces contrats seront vérifiés par le gouvernement du Japon. Cette vérification est nécessaire car les fonds de l'aide financière non-remboursable proviennent des taxes des citoyens japonais.

6) Dispositions à prendre par le gouvernement du pays bénéficiaire

Lors de l'exécution de l'aide financière non-remboursable, le pays bénéficiaire devra prendre les dispositions suivantes:

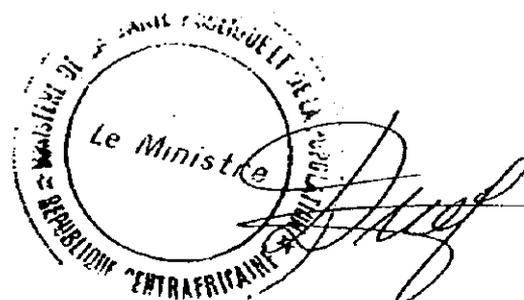
- (1) Acquérir, dégager et niveler le terrain nécessaire pour les sites du Projet, avant le commencement des travaux de construction,

د.



- (2) Assurer les installations de distribution d'électricité, d'approvisionnement et d'évacuation des eaux ainsi que les autres utilités nécessaires à l'intérieur et aux alentours du site,
- (3) Prévoir les bâtiments nécessaires avant les travaux d'installation dans le cas où le Projet consiste à fournir des équipements,
- (4) Prendre en charge la totalité des dépenses et l'exécution rapide du déchargement, du dédouanement dans le port de débarquement et le transport terrestre des produits achetés dans le cadre de l'aide financière non-remboursable,
- (5) Exonérer les ressortissants japonais de droits de douane, taxes intérieures et ou autres levées fiscales imposées dans le pays bénéficiaire eu égard à la fourniture des produits et des services spécifiés dans les contrats vérifiés,
- (6) Accorder aux ressortissants japonais dont les services pourraient être requis en relation avec la fourniture des produits et des services spécifiés dans les contrats vérifiés, toutes les facilités nécessaires pour leur entrée et leur séjour dans le pays bénéficiaire pour l'exécution des travaux.
- (7) "Usage adéquat"
- Le pays bénéficiaire est requis d'entretenir et d'utiliser les installations construites et les équipements achetés dans le cadre de l'aide financière non-remboursable de manière adéquate et efficace et de désigner le personnel nécessaire pour le fonctionnement et la maintenance ainsi que de prendre en charge toutes les dépenses autres que celles couvertes par l'aide financière non-remboursable,
- (8) "Réexportation"
- Les produits achetés dans le cadre de l'aide financière non-remboursable ne doivent pas être réexportés à partir du pays bénéficiaire.
- (9) Arrangement Bancaire (A/B)
- a) Le gouvernement du pays bénéficiaire ou son représentant autorisé devra ouvrir un compte à son nom dans une banque de change agréée au Japon (ci-après dénommée la "Banque"). Le gouvernement du Japon exécutera l'aide financière non-remboursable en procédant aux paiements en Yen japonais pour couvrir les obligations du gouvernement du pays bénéficiaire ou de son représentant autorisé conformément aux contrats vérifiés.
- b) Les paiements seront effectués lorsque les demandes de paiement seront présentées par la Banque au gouvernement du Japon conformément à l'Autorisation de Paiement émise par le gouvernement du pays bénéficiaire ou de son représentant autorisé.

d.



Annexe III

Dispositions à prendre par le gouvernement de la République Centrafricaine en cas de l'exécution de l'aide financière non-remboursable du Japon.

1. Assurer le terrain pour le bureau provisoire, le magasin et le park de stockage durant la période d'exécution.
2. Exonérer les taxes et prendre les mesures nécessaires pour les droits de douane des matériels et des équipements transportés en égard au Projet au port de débarquement.
3. Accorder aux ressortissants japonais dont les services pourraient être requis en relation avec la fourniture des produits et des services spécifiés dans le contrat vérifiés, toutes les facilités nécessaires pour leur entrée et leur séjour dans la République Centrafricaine pour l'exécution des travaux.
4. Entretien et utiliser les installations construites et les équipements achetés dans le cadre de l'aide financière non-remboursable de manière adéquate et efficace.
5. Prendre en charge toutes les dépenses autres que celles couvertes par l'aide financière non-remboursable.
6. Prendre en charge les commissions auprès de la Banque de change agréées au Japon pour les services bancaires concernant l'arrangement bancaire.

D.



Annexe IV

Situation d'utilisation après la réalisation du projet

Afin d'apprécier l'effet et la situation d'utilisation après la réalisation du projet, la Direction des Etudes et de la Planification qui est l'agence d'exécution préparera le dossier présentant la situation d'utilisation et en fera rapport chaque année à la partie japonaise.

Les articles de surveillance proposés par la partie japonaise sont comme suit:

A. Hôpital Communautaire

- Taux de mortalité
- Durée d'hospitalisation
- Taux de satisfaction des clients
- Taux de satisfaction du personnel

(1) Frais d'entretien des établissements et des appareils

- i. Frais d'entretien (annuel)
(Frais de réparation, pièces de rechange, consommables et contrat d'entretien, etc.)

(2) Ressources humaines

- i. Nombre de médecins
 - médecins spécialistes
 - médecins généralistes
- ii. Nombre d'infirmières
- iii. Nombre de techniciens

(3) Activités de soins

- i. Nombre de malades ambulatoires (annuel)
- ii. Nombre de malades hospitalisés / d'admission (annuel)
- iii. Nombre d'interventions (annuel)
- iv. Nombre d'examens (annuel)

B. Laboratoire National de Biologie Clinique

- Contrôle de l'analyse du laboratoire (fiabilité de l'examen, etc.)

(1) Activités d'examen

- i. Nombre d'examens (annuel)
- ii. Cinq premiers examens effectués les plus fréquemment (annuel)

7.



C. Equipements

Pour ce qui est des véhicules et des équipements ci-dessous, chaque établissement remplira le tableau et présentera chaque année à la partie japonaise par l'intermédiaire de la Direction des Etudes de la Planification du Ministère de la Santé Publique et de la Population.

Hôpital Communautaire

Ambulance I

		Unité	Année
Parcours total		km	
Activités	Soins d'urgence	fois	
	Déplacement pour les soins	fois	
	Transfert de malades	fois	
	Autres	fois	
Fréquence et type de panne		fois	

Ambulance II

		Unité	Année
Parcours total		km	
Activités	Soins d'urgence	fois	
	Déplacement pour les soins	fois	
	Transfert de malades	fois	
	Autres	fois	
Fréquence et type de panne		fois	

Véhicule utilitaire type pick-up vache

		Unité	Année
Parcours total		km	
Situation d'utilisation	Transport de matériels	fois	
	1. Dans la ville de Bangui	fois	
	2. Régions sanitaires	fois	
	Autres	fois	
Fréquence et type de panne		fois	

Rayon X, table télécommandée avec écran de contrôle télévisé

	Unité	Année
Nombre de radiographie	fois	
Nombre de radioscopie	fois	
Recettes	FCFA	
Frais d'entretien	FCFA	
Fréquence de panne	fois	

2.

Le Ministre

Amplificateur de brillance

	Unité	Année
Nombre de radiographie	fois	
Nombre de radioscopie	fois	
Recettes	FCFA	
Frais d'entretien	FCFA	
Fréquence de panne	fois	

Appareil d'ultra-son pour le service radiologie

	Unité	Année
Nombre d'examens	fois	
Recettes	FCFA	
Frais d'entretien	FCFA	
Fréquence de panne	fois	

Laboratoire National de Biologie Clinique

Véhicule break ou fourgonnette

		Unité	Année
Parcours total		km	
Situation d'utilisation	Transport de matériels	fois	
	1. Dans la ville de Bangui	fois	
	2. Régions sanitaires	fois	
	Autres	fois	
Fréquence et type de panne		fois	

0.



6. 当該国の社会・経済事情

1997.03 1/2

国名	中央アフリカ共和国 Central African Republic
----	---------------------------------------

一般指標				
政体	共和制	*1	首都	バンギ
元首	President Felix PATASSÉ	*1	主要都市名	ブーア
独立年月日	1994年08月13日	*1	経済活動可人口	2,000千人 (1994年)
人種(部族)構成	バ'ヤ族34%、バ'ン'ガ'族27%、マ'ン'ジ'ア族2	*4	義務教育年数	6年間 (1996年)
	1%		初等教育就学率	- %
言語・公用語	仏語、ツ'コ'語、ア'ビ'ア語	*1	初等教育終了率	62.0 % (1990年)
宗教	地域信仰24%、カ'リ'ワ'ワ'ロ'ス'ト各25%	*1	識字率	56.0 % (1993年)
国連加盟	1960年09月	*2	人口密度	5.15人/Km ² (1995年)
世銀・IMF加盟	1963年07月	*3	人口増加率	2.1 % (1995年)
			平均寿命	平均42.15 男40.68 女43.67
			5歳児未満死亡率	175 /1000 (1994年)
面積	622.98 千Km ²	*4	加1-供給量	1,691.0 cal/日/人 (1992年)
人口	3,209.8 千人 (1995年)	*4		

経済指標				
通貨単位	CFAフラン	*1	貿易量	(1995年)
為替レート(1US\$)	1US\$= 551.55 (1月)	*6	輸出	187.0百万ドル
会計年度	1月～12月	*1	輸入	189.0百万ドル
国家予算		*6	輸入削減率	9.2 % (1994年)
歳入	- 百万ドル	*6	主要輸出品目	ダイヤモンド、綿花、コーヒー、木材、カ'コ
歳出	- 百万ドル	*6	主要輸入品目	食品、繊維、石油製品、機械、電気機器
国際収支	13.1 百万ドル (1994年)	*6	日本への輸出	0.2 百万ドル (1995年)
ODA受取額	166.00 百万ドル (1994年)	*8	日本からの輸入	32.0 百万ドル (1995年)
国内総生産(GDP)	872.00 百万ドル (1994年)	*8		
一人当たりGNP	370.0 ドル (1994年)	*8	外貨準備総額	242.28 百万ドル (1996年)
GDP産業別構成	農業 44.0 % (1994年)	*8	対外債務残高	23.2 百万ドル (1994年)
	鉱工業 13.0 % (1994年)		対外債務返済率	12.5 % (1994年)
	サービス業 43.0 % (1994年)		インフレ率	1.5 % (1993年)
産業別雇用	農業 80.0 % (1990年)	*5		
	鉱工業 4.0 % (1990年)			
	サービス業 16.0 % (1990年)		国家開発計画	
経済成長率	-0.1 % (1994年)	*8		

気象(年～ 年平均) 場所: Bangui (標高 387m)	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	平均計
最高気温	32.0	34.0	33.0	33.0	32.0	31.0	29.0	29.0	31.0	31.0	31.0	32.0	31.5℃
最低気温	20.0	21.0	22.0	22.0	21.0	21.0	21.0	21.0	21.0	21.0	20.0	19.0	20.8℃
平均気温	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0℃
降水量	25.0	43.0	127.0	135.0	188.0	114.0	226.0	206.0	150.0	201.0	125.0	5.0	1,545.0 mm
雨期/乾期	乾	乾	雨	雨	雨	雨	雨	雨	雨	雨	雨	乾	

*1 CIA World Fact book(1993)

*2 States Member of the United Nations

*3 World Bank Fax(1994)

*4 CIA World Fact Book(1996-1997)

*5 Human Development Report(1996)

*6 International Financial Statistics

*7 Statistical Yearbook 1996

*8 World Development Report(1996)

*9 World Debt Tables (1996)

*10 世界の国一覽(外務省外務報道官編集)(1996)

*11 最新世界各国要覽(1996)

*12 理科年表1997(丸善)

国名	中央アフリカ共和国
	Central African Republic

1997.03 2/2

*13

項目	年度	1990	1991	1992	1994
技術協力		2,382.47	2,515.30	2,699.97	3,087.67
無償資金協力		1,989.63	2,050.70	2,194.95	2,456.48
有償資金協力		5,676.39	7,364.47	5,852.05	4,352.21
総 額		10,048.49	11,930.47	10,746.97	9,896.36

*14

項目	歴 年	1991	1992	1993	1994
技術協力		0.64	0.35	1.26	1.52
無償資金協力		7.70	19.85	13.01	8.90
有償資金協力		0.00	0.00	0.00	0.00
総 額		8.34	20.20	14.27	10.42

*13

	贈 与 (1)		有償資金協力 (2)	政府開発援助 (ODA) (1) + (2) = (3)	その他政府資 金及び民間資 金 (4)	経済協力総額 (3) + (4)
		技術協力				
二国間援助 (主要供与国)	107.20	41.30	-0.40	106.80	-2.70	104.10
1. フランス	70.50	31.10	-0.40	70.10	-2.70	67.40
2. 日本	20.20	0.40	0.00	20.20	0.00	20.20
3. ドイツ	9.40	5.80	0.00	9.40	0.00	9.40
4. アメリカ	3.00	3.00	0.00	3.00	0.00	3.00
多国間援助 (主要援助機関)	38.50	12.70	33.10	71.60	-7.50	64.10
1. CEC	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
2. IDA	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
そ の 他	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
合 計	145.70	54.00	32.70	178.40	-10.20	168.20

*15

技術	
無償	
協力隊	

*13 Geographical Distribution of Financial Flows of Developing Countries(1996)

*14 Japan's Official Development Assistance Annual Report (1995)

*15 国別協力情報(JICA)

JICA